

SOMMAIRE

DEDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	4
1.1 PROBLEMATIQUE :	4
1.2 REVUE DE LITTERATURE:.....	4
1.3 OBJECTIFS ET INTERETS DE LA RECHERCHE:	6
1.4 HYPOTHESES :	7
1.5 VARIABLES:.....	7
1.6 DEFINITION DE CONCEPTS :	7
1.7 METHODOLOGIE :	8
1.8 CADRE DE L'ETUDE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE :	10
1.9 POPULATION CIBLE :	10
1.10 ECHANTILLONNAGE ET ECHANTILLON :	11
1.11 OUTILS ET TECHNIQUES DE COLLECTES DE DONNEES	13
1.12 DEROULEMENT DU TERRAIN :	13
1.13 ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNEES	13
1.14 LIMITES ET DIFFICULTES.....	13
2.1. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	15
2.2. LA PLACE DES CVD DANS LE CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION AU BURKINA FASO	19
CHAPITRE 3 : PERCEPTIONS DES CVD.....	26
3.1. PRESENTATION DES DIFFERENTS ACTEURS.....	26
3.2 PERCEPTIONS SELON LES DIFFERENTS ACTEURS	28
CHAPITRE 4 : PERCEPTIONS DE LA FONCTIONNALITE DE CVD	38
4.1. LES CRITERES DE REUSSITES OU D'ECHEC	42
4.2. LA DIVERSITE DES PERCEPTIONS	43
4.2. LES INSUFFISANCES CONSTATEES	45
CONCLUSION GENERALE	48
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXES	53

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEPAC : Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CR : Conseil Régional

CSMOD : Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation

CT : Collectivités Territoriales

CVD : Conseils Villageois de Développement

CVGT ; Conseils Villageois de Gestion des Terroirs

DGCT : Direction Générale des Collectivités Territoriales

DREBA : Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

DRS : Direction Régionale de la Santé

LPDRD : Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé

MAHRH : Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MEBA : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

PCD : Plan Communal de Développement

PDDC : Programme Décentralisation/Développement Communal (GTZ)

PDRD : Programme de Développement Rural Décentralisé

PNGT 2 : Programme National de Gestion des Terroirs

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRD : Plan Régional de Développement

PRGLA : Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale et Administrative

PTF : Partenaire Technique et Financier

SAGEDECO : Service d'Appui et de Gestion pour le Développement des Collectivités

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

TOD : Textes d'Orientation de la Décentralisation

INTRODUCTION

La décentralisation actuelle en cours est intervenue avec le référendum du 2 juin 1991 suivi de la promulgation le 11 juin 1991 de la constitution de la 4^e république qui décline en son article 143 que le Burkina est organisée en collectivités territoriales décentralisées. Cette décentralisation est intervenue d'une part suite au constat qu'un développement et une croissance économique à la fois soutenue et durable ne seront possibles que si l'on améliore la situation économique, sociale, politique des populations et d'autre part sous la pression des bailleurs de fonds. Le Burkina a donc entrepris une décentralisation politique et économique de ses pouvoirs à l'instar d'autres pays d'Afrique. Cette promulgation est suivie par l'adoption en 1998 d'une série de lois avec pour objectif de mieux orienter la décentralisation. En 2001, avec la création des régions les collectivités passent de deux (provinces et communes) à trois niveaux pour être ramenée en 2004 aux communes et aux régions.

Cette décentralisation doit se traduire par un transfert des compétences et des attributions de l'Etat aux collectivités locales/territoriales, les rendant ainsi maître de leur développement. Les populations se voient ainsi confier les rôles de leur développement à travers l'impulsion du développement à la base. La décentralisation impliquerait aussi la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines ainsi que le choix et la mise en œuvre de politique de développement à la base.

Les populations voient dans cette occasion un moyen de prendre la parole sur les questions de la gestion publique dans le contexte où la centralisation politique et administrative les avait longtemps privées du droit de participer ou même de donner leur opinion sur les politiques mises en œuvre pendant au moins trois décennies.

Avec la loi n°055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) suivi des élections municipales de mai 2006, le processus de décentralisation au Burkina Faso a amorcé un tournant important dans sa mise en œuvre. En effet la communalisation touche désormais l'ensemble du territoire national et des élections sont organisées à travers tout le pays.

C'est la Loi N°021-2006/AN relative à la modification de loi n°055-2004 (CGCT) qui institue les Comités Villageois de Développement (CVD). Ces derniers remplacent les Comités Villageois de Gestion du Terroir (C.V.G.T.). Le CVD est une instance officielle dont la

constitution a été incitée par le gouvernement afin de donner aux villages une structure unique et officielle d'organisation et de développement des initiatives locales. Ainsi dans les villages des communes rurales et dans les villages rattachés aux communes urbaines, il est institué un conseil villageois de développement qui est le (CVD) dont la désignation des membres se fait par élection ou par désignation par consensus. Le bureau du CVD est une représentation de toutes les couches sociales en présence au village et c'est le conseil municipal qui supervise leur désignation et leur mise en place dans les villages.

Au-delà du découpage territorial qu'elle engendre, la décentralisation est un processus complexe qui entraîne une modification des rapports de pouvoir, un transfert de compétences et de fonctions à des instances locales. Cette situation est de nature à modifier les formes de gouvernance dans plusieurs domaines comme l'exercice de la démocratie, de la citoyenneté et de la gestion des ressources naturelles entre autres (RDB p4).

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles renouvelables, ce processus peut à la fois constituer une opportunité pour une bonne gestion ou receler des obstacles et des pièges susceptibles d'en hypothéquer la durabilité. C'est dans ce cadre que le projet « Gestion et gouvernance de l'eau de pluie et de petits réservoirs du sous bassin V4 » est mise en œuvre dans le but d'appuyer la politique de gestion intégrée des ressources en eau dont l'un des volets est l'opérationnalisation d'un comité local de l'eau.

De plus la décentralisation a abouti à la multiplication des acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles renouvelables. Mais chaque acteur à ses propres enjeux, ses propres intérêts, et donc voit dans le CVD une opportunité ou une contrainte dans la réalisation de ses propres activités. C'est pourquoi il est intéressant de s'interroger sur les multiples regards portés par les acteurs sur les CVD et leur fonctionnement.

Ce thème **Regards croisés sur la fonctionnalité des CVD, focus sur 6 communes du bassin versant de la Bougouriba 7** dans lequel le projet CPWF V4 (qui a appuyé la bonne conduite de ce master est actif) se propose de faire une analyse des points de vue des différents acteurs sur le fonctionnement des CVD dans les communes de Diébougou, Tiankoura, Iolonioro, Zambo, Nako, Guéguéré. En somme ce thème pose la question de l'appropriation des structures décentralisées à l'échelle du village par les multiples acteurs de la décentralisation au Burkina Faso.

Les résultats de la présente étude s'articulent comme suit : un premier chapitre présentera le cadre théorique et méthodologique de l'étude, le second chapitre sera consacré à la

présentation de la zone de l'étude, suivra un troisième chapitre qui traitera des objectifs de la décentralisation et de la place des CVD dans la décentralisation. Le quatrième chapitre qui constitue le cœur de l'étude traitera du fonctionnement des CVD à travers l'avis de différents acteurs. Quant au cinquième chapitre il abordera la perception de succès ou d'échec des CVD dans leur fonctionnement selon les acteurs.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

1.1 Problématique :

L'objectif de la décentralisation est d'offrir un cadre d'expression aux populations à la base afin qu'elles trouvent elles-mêmes les voies et moyens de leur développement avec l'aide des services de l'Etat. Ainsi la mise en place des CVD en remplacement des CVGT en 2007 après la communalisation intégrale en 2006 marquait l'objectif de la décentralisation est d'offrir un cadre d'expression aux populations de la volonté de l'Etat d'amorcer un tournant décisif dans le processus de mise en œuvre. Les structures villageoises ne sont plus sous le couvert des structures administratives mais des Collectivités Territoriales (CT), en plus elles ne sont plus chargées d'assurer l'orientation et la coordination des actions de développement à l'échelle du terroir que constitue le village mais elles sont chargées de la planification du développement du village à travers l'identification des actions dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD). Il s'agit à ce niveau de mobiliser toutes les énergies des acteurs locaux en vue de la promotion du développement local. Mais tous les observateurs de la vie politique et économique ne sont pas convaincus de la capacité des CVD à être de véritables leviers du développement à la base car se posent les questions de leur fonctionnalité. Si la décentralisation ne peut être promue en l'absence d'une véritable culture démocratique, de l'avis de certains acteurs il existe des risques de politisation excessives qui selon eux prendront le dessus par rapport aux préoccupations de développement (M. OUEDRAOGO 12p). Alors la question de la fonctionnalité des structures à la base se pose pour les différents acteurs de la vie politique et économique, c'est ce qui justifie le thème : **regards croisés de la fonctionnalité des CVD.**

1.2 Revue de littérature:

La décentralisation est un processus en cours au BURKINA FASO, en atteste la récente communalisation intégrale ainsi que la mise en place récente des CVD. De ce fait Plusieurs études s'y penchent pour suivre l'évolution de ce jeune venu sur la scène politique et économique, en témoigne la communalisation en milieu rural de Moussa OUEDRAOGO 2007 qui pose le problème de la capacité des élus locaux à relever le défi du développement local en milieu rural. Pour Moussa OUEDRAOGO 2007, la réussite de la communalisation dépendra de la capacité des élus à répondre aux attentes de la population en milieux rural.

L'ADEPAC à travers son étude sur « l'état des lieux de la décentralisation au Burkina Faso (2006-2010) » fait un diagnostic des avancées du processus qui est utile pour poursuivre la

mise en œuvre de la décentralisation. Cette étude rend compte du degré d'appropriation de la décentralisation par les différentes couches sociales et dégage les forces et les faiblesses ainsi que les enjeux et des défis à relever pour une bonne mise en œuvre du processus.

Abraham Ky 2010 a quant à lui abordé la décentralisation à travers le thème « Décentralisation au Burkina-Faso : une approche en économie institutionnelle ». Il se pose la question à savoir si les dispositions ou règles institutionnelles de la décentralisation sont performantes pour permettre de capter tous ses avantages. Il analyse la décentralisation dans son étude à travers le contexte institutionnel qui déroule de la période précoloniale jusqu'à la nouvelle décentralisation et fait le point du transfert des tâches et des ressources aux CT. En conclusion, il dégage un certain nombre de problèmes posés par les « arrangements politico-administratifs des CT » et tire des enseignements relatifs aux transferts des compétences dont un certain nombre de problème dont ils posent. De l'analyse du transfert des ressources il met en évidence trois types d'enseignements : les enseignements relatifs à la classification des catégories de ressources, ceux spécifiques à la fiscalité des CT et les enseignements en rapport avec les transferts budgétaires attribués par le centre aux CT.

En somme (Abraham 2010, p248) « Les résultats de la contribution ont révélé que l'étape de programmation de la nouvelle décentralisation a donné lieu à une importante production de règles institutionnelles. Cependant, les enseignements de l'analyse consacrée aux dites règles ont mis en évidence certaines lacunes et insuffisances. Celles-ci se déclinent en termes d'incohérences, de caractères non explicites et/ou non incitatifs de certaines de ces règles institutionnelles. En somme, les dispositions institutionnelles de la décentralisation demeurent largement perfectibles afin d'en faire des ressources performantes pour la phase de mise en œuvre. La décentralisation n'est pas le seul apanage de l'Etat burkinabé, plusieurs Etats africains sont en plein processus de décentralisation. A cet effet, des études ont été réalisées et certains auteurs s'interrogent sur la possibilité de la décentralisation de contribuer au développement en Afrique. De ces auteurs figure Alain PIVETEAU qui pose la question de savoir si la décentralisation en Afrique de l'Ouest facilite le développement local à travers l'examen du Sénégal. Dans son article, l'auteur s'interroge sur les interactions et synergies possibles entre la décentralisation et le développement local. De son développement, il aboutit à une incompatibilité entre la décentralisation et le renforcement des synergies et coopérations entre les acteurs locaux car, une décentralisation achevée impliquerait le transfert de nouvelles compétences à des CT encore fragiles, peu expérimentées et aux ressources propres limitées. Ce qui renforcerait mécaniquement le pouvoir d'opérateurs externes aux objectifs parfois

contradictoires et producteurs de discontinuités en favorisant du même coup la maîtrise locale, la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

La décentralisation est-elle une nouvelle construction idéologique destinée à perpétuer un modèle dominant de développement, ou bien est-elle portée par la base, réclamée, voire initiée par les acteurs au niveau locale ? c'est à cette question que les auteurs Marc TOTTE, Tarick DAHOU et René BILLAZ tentent de donner une réponse dans la « Décentralisation en Afrique de l'ouest : entre politique et développement ». Il s'agit d'identifier et mettre en place les bases d'un Etat fiable et durable et pour ce fait la mise en place d'un certain nombre d'organes et de stratégies s'avèrent nécessaire. Ces stratégies permettraient aux populations de s'identifier dans la décentralisation.

Quelle devrait être la finalité de la décentralisation, que faut-il décentraliser ? C'est la question que pose Raogo Antoine SAWADOGO dans son ouvrage l'état africain face à la décentralisation. Il considère que la conception actuelle que l'on a de l'Etat africain ne correspond pas à la réalité. L'objectif étant de convaincre les acteurs impliqués dans le processus de décentralisation de saisir l'opportunité de refonder l'Etat précolonial et ce, à travers un certain nombre de thème entre autre la décentralisation et la lutte contre l'exclusion. Pour tisser un lien entre la décentralisation et le développement, il faudrait le faire à travers la bonne gouvernance, le développement d'outils de la gestion politique des conflits de légitimité et d'intérêt et à travers les exigences d'une démarche territoriales articulant les acteurs, les activités et les espaces de confrontation.

La plus part des études sur la décentralisation se sont focalisées sur les régions et les communes du fait de la récente mise en place des CVD, cette étude se propose non pas de faire l'état des lieux du fonctionnement mais de faire une photographie du fonctionnement des CVD dans un certain nombre de communes de la région du SUD-OUEST vue par un certain nombre d'acteurs qui inter agissent avec eux.

1.3 Objectifs et intérêts de la recherche:

Le CVD sert de cadre de concertation pour l'organisation des forces vives et la participation des populations au processus de la décentralisation. Ce qui suppose une responsabilisation des dits acteurs pour participer à la gestion du pouvoir et promouvoir le développement local en partant de leurs préoccupations, leurs ressources et leur savoir-faire. L'objectif de cette recherche est de comprendre et analyser les différents points de vue des acteurs sur le fonctionnement des CVD.

De façon spécifique cette étude vise à :

- analyser les rôles et fonctions des CVD pour les différents acteurs;
- analyser les points de vue sur les attentes des différents acteurs en ce qui concerne la mise en place des CVD;
- établir des critères de fonctionnement pour chacun des acteurs.

1.4 Hypothèses :

Cette recherche sera menée autour de l'hypothèse principale suivante : la connaissance et le fonctionnement des CVD permettent une appropriation de la décentralisation au niveau des villages (par les différents acteurs).

Les hypothèses secondaires suivantes seront vérifiées au cours de l'analyse

- les CVD remplissent les attentes que les acteurs avaient d'eux
- Les différents acteurs connaissent réellement les CVD
- les CVD fonctionnent « bien » c'est-à-dire remplissent leurs fonctions ou missions assignées (conformément au guide).

1.5 Variables:

Les variables dans cette étude sont les attentes que les acteurs avaient des CVD, la connaissance des CVD, les activités réalisées par les CVD, les fonctions des CVD

1.6 Définition de concepts :

L'étude sur la fonctionnalité des CVD qui fait l'objet de ce mémoire fera appel à plusieurs concepts qu'il convient d'éclaircir dès à présent.

Décentralisation : La décentralisation est un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui. La décentralisation serait un processus qui vise l'émergence et l'ancrage d'une collectivité locale, d'un nouvel État.

Déconcentration : déconcentration est un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'État. Ces autorités sont dépourvues de toute autonomie et de la personnalité morale.

Dévolution : La dévolution du pouvoir est un transfert ou une délégation de pouvoir politique d'une entité à une autre ou d'une personne à une autre. Elle se produit en général d'une entité supérieure vers une entité inférieure, alors on parle de subsidiarité descendante. Aussi selon Frédérique Roux 2009 La " dévolution " est un processus d'autonomie institutionnelle et politique, pensé comme un mode de gestion d'un particularisme local.

Développement local : Le développement local, aussi appelé développement à la base, est un processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique. Il est prôné dans les pays en développement en complément des mesures macroéconomique et des grands projets.

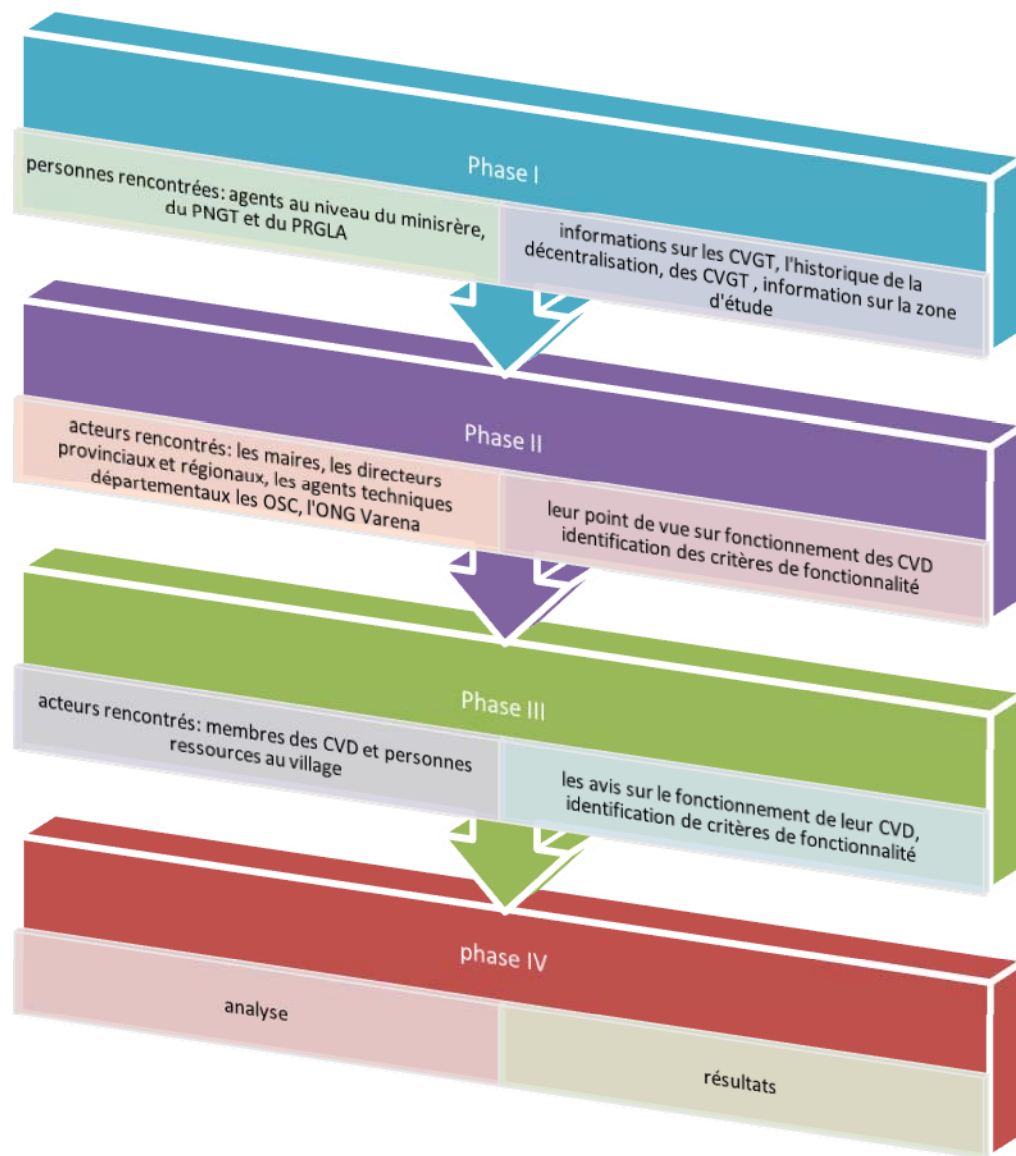
Développement à la base : Le développement à la base peut se définir comme étant un processus par lequel une société, à un moment de son histoire, s'organise pour une meilleure mobilisation et une meilleure utilisation des ressources et forces dont elle dispose, en vue d'atteindre un état jugé meilleur par elle-même conformément à ses aspirations et ses normes culturelles **d'Odile castel** (année ?).

Collectivités locales : Une collectivité territoriale, ou collectivité locale, désigne toute division administrative au-dessous du niveau de l'État à condition que cette division administrative soit dirigée par une assemblée délibérante élue distincte de l'État : communes, municipalités (communautés urbaines, districts, etc.), départements provinces, régions.

1.7 Méthodologie :

Cette étude sur la fonctionnalité des CVD dans la région du sud-ouest a été réalisée en plusieurs phases illustrées par la figure ci-dessous.

Figure 1 : ..



- Une première phase qui a consisté en la collecte de données secondaires sur la décentralisation, la création et le fonctionnement des CVD à travers, une recherche bibliographique (guide des CVD, l'état des lieux de la décentralisation 2006-2010 de l'ADEPAC ainsi que la rencontre de personnes ressources. Cette première phase avait pour objectif de faire le point sur : l'état de la décentralisation et du fonctionnement des CVGT, l'avènement des CVD. Elle a permis d'identifier le rôle des CVD, leurs attributions et leur place dans le processus de décentralisation. Cette phase a aussi permis l'identification des points sur lesquels a porté le guide d'entretien élaboré pour la seconde phase (confère annexe) ainsi que le choix des personnes à rencontrer pour les entretiens de la seconde phase.

- Une seconde phase pratique sur le terrain : cette phase a permis de rencontrer les acteurs en relation avec les CVD, identifiés ultérieurement (maires, directeurs provinciaux et régionaux, services techniques, directions régionales, les agents départementaux, les Organisations de la Société Civile) pour la réalisation des entretiens. Etant donné leur proximité avec les villages et les interactions qui existent entre eux et les CVD, il a semblé nécessaire d'avoir leurs opinions sur le fonctionnement des CVD. Cette phase a aussi permis d'identifier des critères qui ont permis le choix des CVD à rencontrer
- Une troisième phase a permis de rencontrer les membres des CVD retenus et les personnes ressources dans ces villages pour des entretiens sur le fonctionnement des structures villageoises et l'identification de critères propres à eux.
- Une quatrième et dernière phase a servi à l'analyse des informations recueillies durant les trois premières phases. Des conclusions ont été tirées et des recommandations sur le fonctionnement des CVD formulées.

1.8 Cadre de l'étude et justification du choix du site :

Cette étude a été menée dans le cadre du projet Challenge Programme on Water and Food : **Gestion des sous bassins et gouvernance des eaux de pluie et petits barrages** qui est un projet de recherche-action qui vise à accompagner les politiques et initiatives de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Burkina Faso et au Ghana. Le projet a pour objectif de favoriser les interactions entre différents niveaux de prise de décision pour la réalisation de la GIRE à l'échelle du sous bassin versant de la Bougouriba. Spécifiquement le projet vise à appuyer un comité local de l'eau dans la province de la Bougouriba. Les coordonnateurs du projet souhaitent mieux comprendre les processus de décentralisation à l'œuvre dans la zone l'appropriation par les populations locales des institutions décentralisées mises en place. Le CVD, héritier de la CVGT, ayant été mise en place avant les Comités Locaux de l'Eau, il s'agissait notamment de mieux saisir les perceptions des populations sur les activités menées par les CVD.

1.9 Population cible :

Pour cette étude, la population cible est constituée des acteurs concernées par le fonctionnement des CVD. Il s'agit notamment des membres des CVD eux-mêmes, les chefs de terres et des maires.

1.10 Echantillonnage et échantillon :

Choix des communes

Le bassin versant est à cheval sur trois provinces que sont la Bougouriba, le Ioba et le Poni. Les trois provinces comptent 23 communes (20 communes rurales et 3 communes urbaines) et 864 villages et couvrent une superficie de 13718 Km² (cf. tableau n°1). La zone de gestion du CLE couvre 10 communes sur les 23 que comptent les trois provinces. Sur les dix communes, six (6) communes ont été choisies dans un souci de représenter une diversité d'opinion d'acteurs et d'opinions.

Choix des personnes à enquêter :

Au niveau des communes retenues, le choix des acteurs à portée sur les représentants ou responsables des structures qui interviennent dans les CVD. Pour le choix de l'échantillon il a été procédé à l'inventaire des acteurs concernés par le fonctionnement des CVD. Un échantillon de 34 personnes a été retenu pour cette étude dont la répartition est faite suivant le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Répartitions des personnes enquêtées

Structures	Communes	Directions provinciales	Directions régionales	Organisations société civile	Agents techniques	membres des CVD
Personnes enquêtées	Maires ou adjoints	Directeurs ou intérimaires	Directeurs ou intérimaires	Responsables	Agents de la santé, l'enseignement de base, l'agriculture, l'environnement, l'élevage.	Présidents ou les adjoints et les chefs de terres
Nombre d'enquêtes	6	5	5	2	10	6
Total	34 personnes					

Source : auteur

Tableau 2: Organisation administrative de la région

Provinces	Superficies		Nombre			
	Valeur absolue	% région	Départements	Communes urbaines	Communes rurales	Villages
Bougouriba	2 944	17,73	5	1	4	136
Ioba	3 292	19,83	8	1	7	156
Noumbiel	2 879	17,34	5	1	4	220
Poni	7 482	45,08	10	1	9	572
Région	16 597	100	28	4	24	1084

Source : SNAT, 2007 et DREP-SUO

1.11 Outils et techniques de collectes de données

Pour mener à bien cette étude, la collecte de données secondaires a été nécessaire à travers la recherche bibliographique. Des entretiens individuels avec les différents acteurs sur le terrain dans le but de collecter des informations sur le fonctionnement des CVD ont été nécessaires. A cet effet, deux fiches d'enquêtes semi structurées ont été élaborées. Une première, adressée aux maires de différentes communes, aux directeurs et agents techniques et aux OSC et une seconde fiche destinée à l'entretien avec les membres des CVD (cf. annexe). Des entretiens ont également été effectués avec des personnes ressources dans certaines institutions avec pour objectif de mieux appréhender certaines notions et de vérifier certaines informations.

1.12 Déroulement du terrain :

Le terrain s'est déroulé en deux phases : la première a consisté en une prise de contact et en des discussions avec les maires et les directeurs provinciaux pour recueillir leurs opinions sur leurs critères de définition du « bon » fonctionnement d'un CVD et sur, au regard de ceux-ci, l'état de fonctionnement des CVD. Cette première phase a aussi servi à nous faciliter l'accès aux CVD et aux agents techniques départementaux. La seconde phase a visé à rencontrer les directeurs régionaux, les agents départementaux et les membres des CVD pour des entretiens, cette phase a permis de recueillir des informations sur le fonctionnement des structures villageoises et l'identification de critères de fonctionnalité de ces acteurs .

1.13 Analyse et traitement des données

Le traitement des données a été réalisé par la technique manuelle (regroupement et croisement des idées pour dégager les points de convergences et de divergences) et aussi avec un traitement informatique pour mieux dégager les tendances des différentes variables et faciliter les regroupements pour l'analyse. Des entretiens ont également été réalisés dans certains ministères et directions pour des compléments d'informations jugées utiles pour la rédaction du document.

1.14 Limites et difficultés

Bien que le travail se soit bien déroulé, il n'en demeure pas moins que des difficultés aient subsisté. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- L'indisponibilité de certains acteurs pour la réalisation des entretiens : certains maires n'étant pas à leur poste, il nous a fallu nous rendre à plusieurs reprises pour finir par faire les entretiens avec leurs adjoints qui du reste n'étaient pas bien informés sur le fonctionnement de la mairie

- Du fait de la complexité des questions et de l'analphabétisme de certains acteurs, en l'occurrence dans les CVD, certaines informations ont pu nous échapper lors de la traduction de nos fiches de collectes ou lors des interprétations du fait.
- La taille de l'échantillon des personnes interrogées qui ne remplit pas les conditions et ne permet pas de généraliser les résultats obtenus.

Cette étude porte sur une partie de la région du Sud Ouest que le chapitre suivant se propose de présenter

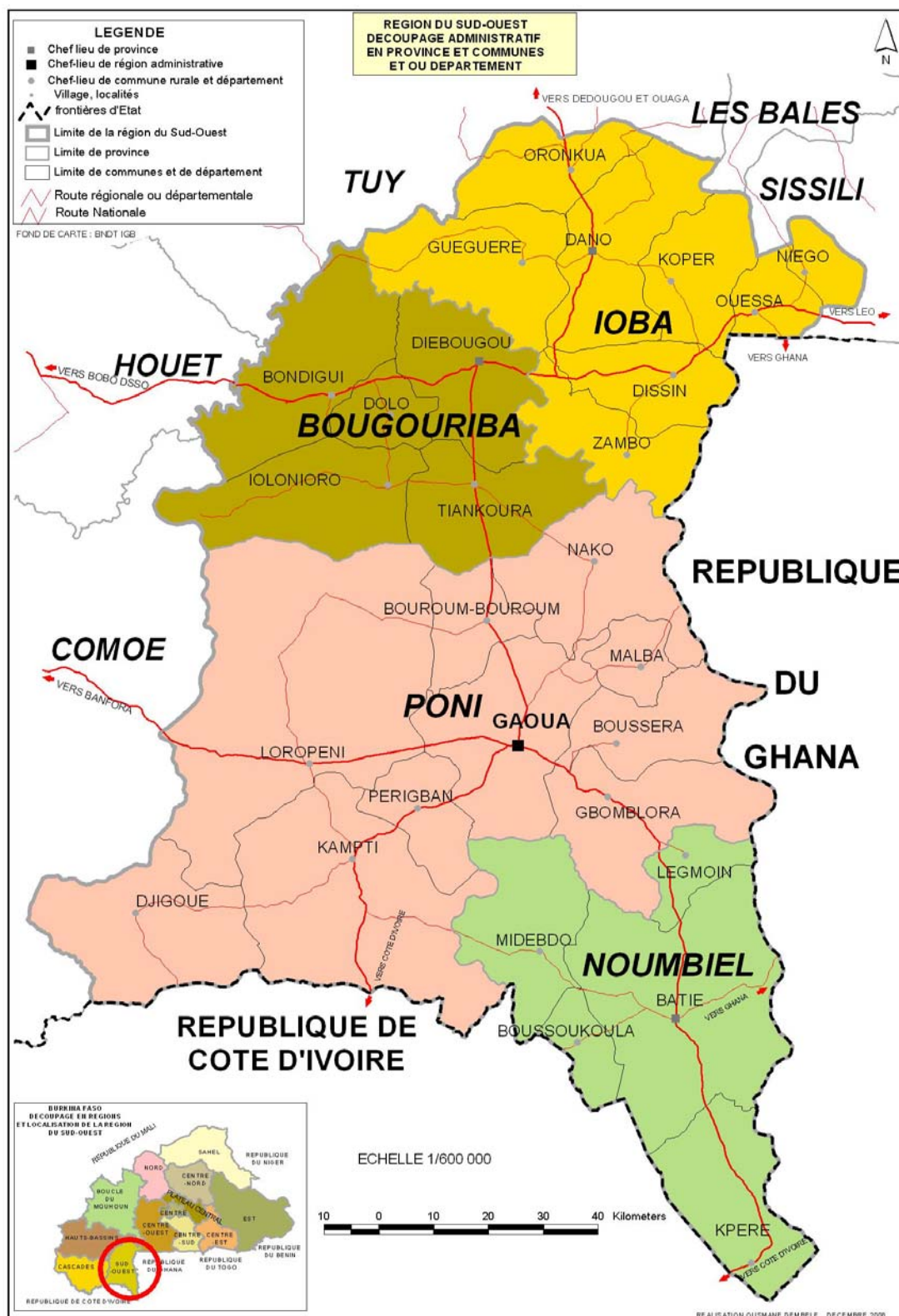
CHAPITRE 2 : PRSENTATION DE LA ZONE ET PROCESSUS DE DECENTRALISATION

2.1. Présentation de la zone d'étude

2.1.1 *Présentation de la région*

La région du Sud-Ouest fait partie des treize (13) régions (INSD RGPH 2006) que compte le Burkina Faso. Issue du découpage administratif du 02 juillet 2001, elle est limitée à l'Est par la République du Ghana et la région du Centre-Ouest, au Nord par les régions des Hauts-Bassins, du Mouhoun et du Centre-Ouest, à l'Ouest par les régions des Cascades et des Hauts-Bassins et au Sud par la République de la Côte d'Ivoire. Elle est composée de quatre (4) provinces qui sont : la Bougouriba, le Ioba, le Noumbiel et la Poni. Elle s'étend sur une superficie de 16 318 km² (6% du territoire national) (cf carte n°1) et a une population estimée à 620 767 habitants en 2006 (4,42% de la population du Burkina). Elle est essentiellement composée de populations Dagara, Birifor, Lobi, Gan, Djan, Pougouli avec une densité d'environ 38,0 hts/km². Le chef-lieu de la région est Gaoua.

Carte 1 : Découpage administratif de la région du Sud-Ouest



Source : plan régional de développement du Sud-Ouest

Tableau 3 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Urbain	35 049	35 165	70 214
Rural	264 215	286 338	550 553
Total	299 264	321 503	620 767

Source : RGPH, 2006 : résultats définitifs, juillet 2008

Les principales langues parlées sont : le Lobiri à Gaoua, le Birifor à Diébougou, le Dagara à Dano et Batié et enfin le Mooré et le Dioula un peu partout dans la région.

Le relief de la région du Sud-Ouest est très accidenté. La région est constituée dans sa majorité de plateaux dont l'altitude moyenne atteint 450m. Cependant, On y trouve des unités topographiques que sont les vastes plaines, les bas-fonds, les collines et les buttes.

L'altitude moyenne des collines varie entre 300 et 500m. On rencontre une succession de chaînes de montagnes « nommées Ioba » depuis Dano jusqu'à Diébougou. Ce qui donna d'ailleurs son nom de la province. La diversité de ses sols est sans nul doute, un énorme potentiel pour l'activité agricole dans la zone. En effet, le Sud-Ouest est une région à vocation agricole où l'élevage vient au second rang après l'agriculture qui occupe environ 85% de la population. Elle dispose d'un potentiel productif important et diversifié. La région compte plus de 275 974 têtes de bovins, 193 475 ovins et 447 559 caprins plus de 310 176 porcins. La volaille estimée à plus de 2 073 974. Le bétail se compose de caprins (39%), de bovins (23%), de porcins (21%) et d'ovins (17%). La région du Sud-Ouest est située dans la zone soudano-guinéenne. La région compte parmi les zones les mieux arrosées du Burkina Faso et jouit ainsi d'une bonne pluviométrie comprise entre les isohyètes 900 et 1 200 mm. En raison de sa forte pluviométrie, et de la diversité de ses sols, la zone offre des conditions idéales à la formation d'un couvert végétal très diversifié. En effet, la végétation dans son ensemble est constituée de savanes boisées et herbeuses, on y trouve des forêts claires et des forêts galeries le long des cours d'eau. La région compte trois forêts classées et trois réserves de faune. La faune est très riche en mammifères (porc-épic, lièvre, éléphant etc.) et oiseaux (perdrix, pintades, francolin etc.).

La région du Sud-Ouest est couverte par deux bassins versants : le Mouhoun et la Comoé. Le Mouhoun reste le cours d'eau le plus important de la région. Le bassin du fleuve est le principal lieu de pêche dans la région. Ces affluents sont la Bougouriba et la Bambassou. Cependant d'autres cours d'eau permanents non moins importants sont parsemés çà et là dans la région : le Poni, la Déko, la Kamba et le Pouéné.

La région du Sud-Ouest est peu alphabétisée, la grande partie de la population est rurale soit 88,7% (550 553 hbts)(cf tableau n°2) de la population et le taux d'alphabétisation de la population des plus de 15 ans se situent à 15,9%. De plus, les données démographiques montrent un différentiel de niveau d'alphabétisation entre les sexes d'une part et entre le milieu de résidence d'autre part. En milieu urbain, le taux d'alphabétisation est nettement plus élevé car près de la moitié des personnes âgées de 15 ans et plus sont alphabétisés parmi lesquelles 57,1% d'hommes et 35,0% de femmes.

D'une manière générale, on constate que 89,3% des ménages (43,8% sont des ménages non pauvres et 45,5% des ménages pauvres seuil de pauvreté estimé à 68 204 FCFA par adulte et par an) de la région du Sud-Ouest n'ont aucun niveau d'instruction. Ce qui constitue un handicap au développement de la région.

Cependant, le taux d'alphabétisation a progressé de plus de 6 points (6,5) passant de 11,6% en 2005 à 18,1% en 2007 dans la région. Toutefois, il reste nettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 23,6% en 2005 et 28,3 % en 2007.

La situation sanitaire dans la région du Sud-Ouest reste globalement en situation défavorable en comparaison avec le niveau national. Du point de vue de l'accessibilité physique aux formations sanitaires, 66,67% de la population est à moins de 10 km d'un établissement de santé, la moyenne nationale se situant à 72,48% de la population à moins de 10 km d'un établissement de santé, (Sources : DRS-SUO et DEP/Santé/Annuaire statistique 2007).

2.1.2 Présentation de la zone d'étude :

La zone d'intervention du projet est le bassin versant qui regroupe trois provinces que sont la Bougouriba le Ioba et le Poni. Les trois provinces comptent en leur sein au total 23 communes et 864 villages et couvrent une superficie de 13718 Km² (cf. tableau n° 1). La zone de gestion du CLE de la Bougouriba 7 couvre dix communes : Tiankoura ,Iolonioro, Diébougou, Dolo (dans la province de la BGB) Guéguéré, Zambo, Dissin (dans la province du Ioba) et Nako, Bouroum-bouroum, Loréponi (dans la province du Poni). Sur les 10 communes que compte le

CLE, 6 communes, celles de Nako, Tiankoura, Iolonioro, Diébougou, Guéguéré et Zambo représentent la zone d'étude, elles recoupent à elles seules environ 80% de la zone de gestion et une proportion significative de leur territoire est incluse dans la zone de gestion leur donnant ainsi une place particulière.

Tableau n 3: Organisation administrative de la région et population par province

Provinces	Nombre				Populations
	Départements	Communes urbaines	Communes rurales	Villages	
Bougouriba	5	1	4	136	101 479
Ioba	8	1	7	156	192 321
Noumbiel	5	1	4	220	70 036
Poni	10	1	9	572	256 931
Région	28	4	24	1 084	620 767

Source : SNAT, 2007 et DREP-SUO

2.2. La place des CVD dans le contexte de la décentralisation au Burkina Faso

La décentralisation est un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui.

Selon le code général des collectivités locales CGCT, la décentralisation est « un cadre d'approfondissement et d'enracinement des principes de base de la démocratie. Elle constitue en même temps le cadre spatial et institutionnel de gestion du développement local. En effet, à travers la décentralisation, les objectifs visés sont : (i) faire assurer par les communautés de base, la gestion de leurs patrimoines locaux ; et (ii) préserver et valoriser les potentialités naturelles et culturelles.

2.2.1 La décentralisation au Burkina (Abraham KY 2000 40p)

L'expérience de la décentralisation au Burkina débute avec la création à partir du 1er janvier 1927 des communes "mixtes" de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui sera suivi en 1955 soit le 18-12 1955 de l'adoption de la loi **n° 55-1489** portant organisation municipale en Afrique occidentale et centrale et l'érection de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en

communes de plein exercice. En 1958 l'on assiste à la création des communes de « moyen exercice » de Ouahigouya, Banfora et Koudougou ainsi qu'à la création de la commune de « plein exercice » de Kaya. En 1960 c'est le tour des communes de « moyen exercice » de Banfora, Koudougou et Ouahigouya d'être érigées en commune de plein exercice Ceci a fait passer le nombre de communes de plein exercice à six (6). Le 30/11/1964 voit la transformation des collectivités rurales de moyens exercices en collectivités rurales de plein exercice suivant **la loi n° 16/AN**. Le nombre de communes rurales passe alors de 53 à 83. En 1974, intervient la suppression par ordonnance des collectivités rurales et la création des départements suivant respectivement les ordonnances **N°74-40/PRES/IS/DI du 7 juin 1974** et **N° 74-45/PRES/IS/DI du 2 juillet 1974**, cette suppression est intervenu suite à la suspension de la constitution de la IIe République et à la dissolution de l'Assemblée Nationale. Les départements étaient censés être des collectivités territoriales et en même temps des circonscriptions administratives. Cependant, les organes délibérants des départements n'ont jamais été mis en place. Le découpage du territoire national en circonscriptions administratives 30 provinces et 250 départements intervient le 15 aout 1984 suivant l'**ordonnance n°84-055/CNR/PRES** suivi le 29 aout 1985 de la création de 50 nouveaux départements.

La décentralisation actuelle en cours est intervenue avec le référendum du 2 juin 1991 et la promulgation du 11 juin 1991 de la constitution de la 4^e république qui décline en son article 143 que le Burkina est organisée en collectivités territoriales décentralisées Celles-ci sont créées par la loi qui en détermine les compétences et les ressources. En 1993, l'Assemblée des Députés du peuple a voté cinq lois sur la décentralisation (**la loi n°003/93/ADP** portant administration du territoire, la loi n°004/93/ADP portant organisation municipale, **la loi n°005/93/ADP** portant statut particulier de la province du Kadiogo et de la commune de Ouagadougou, **la loi n°006/93/ADP** portant statut particulier de la commune de Bobo-Dioulasso et **la loi n°007/93/ADP** portant régime électoral des conseillers). En août 1998, quatre autres lois sont adoptées en remplacement des lois de 1993. Leur objectif principal est de donner une orientation plus cohérente à la décentralisation (**loi 040/98/AN**) tout en l'assortissant d'une stratégie programmatique de mise en œuvre (**loi 043/98/AN**). C'est dans ce nouveau cadre institutionnel que les deuxièmes élections communales sont organisées en mai 2000.

Les années 2001 et 2004 sont marquées par des avancées supplémentaires en matière de décentralisation. Ainsi en juillet 2001, le maillage administratif du pays est modifié : avec la

création des régions, il passe de deux niveaux de collectivités locales (provinces et communes) à trois. Mais alors que provinces et régions n'ont pas encore mis en place leurs organes élus, le législateur adopte en décembre 2004 le Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui ramène les CT à deux niveaux (communes et régions) tout en consacrant la communalisation intégrale du pays. C'est donc sous le régime de ce code et de la loi électorale de 2001 que des élections locales sont organisées en 2006 pour élire les tous premiers conseillers des 13 régions ainsi que des conseillers municipaux. Ces élections sont suivies la même année de **la loi 021-2006/AN** du 14 novembre relative à la modification de loi 055-2004 (CGCT) et à l'extension de l'institution des Conseils villageois de développement (CVD) aux villages rattachés aux communes urbaines.

Le décret 032-2007/PRES/PM/MATD portant organisation, composition et fonctionnement des CVD intervient le 22 janvier pour donner les dispositions réglementaires de mise en place d'organisation et de fonctionnement du CVD en remplacement des CVGT.

Le 3 mars 2009 une série de décrets furent promulgués celui 105-2009/PRES/PM/MATD/MCTC/MJE/MSL/MEF/MFPRE portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse, celui 106-2009/PRES/PM/MATD/MEBA/MASSN/MEF/MFPRE portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation, le Décret 107-2009/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et celui 108-2009/PRES/PM/MATD/MS/MEF/MFPRE du portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans le domaine de la santé.

Ces différents décrets marquent la volonté de l'Etat d'approfondir la décentralisation à travers le transfert des ressources aux CT et leur consacre le droit de s'administrer librement et de gérer leur affaires propres dans le but de promouvoir le développement à la base. La décentralisation doit donc permettre le développement du pays et l'enracinement de la démocratie et permettre aux populations de participer à la gestion des affaires locales. A terme, l'Etat devra se désengager des affaires que les collectivités locales pourront gérer plus efficacement au profit des populations.

2.2.2 Place et rôle des CVD dans la décentralisation

Les CVD sont des structures issues de la décentralisation, créés par le décret n°2007-032/PRESS/PM/MATD du 22 janvier 2007 portant organisation, composition et fonctionnement des CVD. Ils sont créés en remplacement des CVGT qui existaient préalablement dans les villages. Les CVGT sont des structures villageoises dont l'histoire est liée à celle de la Réorganisation Agraire et Foncière (R.A.F.) au Burkina Faso. En effet c'est avec la promulgation des textes portant RAF dont la 1ere version (ordonnance n°84-050/CNR/ PRES du 4 aout 1984 et le décret n°85-404/CNR/PRES/Plan-coop du 4 Aout 1985) prévoyait une commission villageoise d'attribution, d'évaluation et de retrait des terres que sont nés les CVGT. Ces textes en marquant la création des commissions annonçaient que les CVGT sont les organes qui font le lien entre le village et tous les intervenants extérieurs en matière d'aménagement, de gestion et de développement du terroir et leur conféraient aussi des attributions que sont :

- Participer à la définition du plan d'aménagement et de développement du terroir ;
- Exécuter l'ensemble des contrats concourant à la matérialisation du plan d'aménagement foncier et de développement en collaboration avec l'encadrement technique ;
- Attribuer et retirer les terres du village conformément aux principes d'utilisation rationnelle des terres ;
- Veiller au respect des principes de mise en valeur des terres, et de faire à la demande leur évaluation ;
- Sensibiliser, informer, former et mobiliser le village sur toutes les questions portant sur l'aménagement, la gestion ainsi que le développement du terroir villageois.
- La 2^e version de la RAF est intervenue en 1991 suite à des difficultés de mise en œuvre des premières dispositions. Dans cette version, les textes prévoyaient que les CVGT seraient chargées de la gestion des terres et du domaine foncier national au niveau du village.
- La 3^e version intervenue en 1996 est la dernière en date, elle a été promulgué par la loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina. Cette loi stipule en son article 46 que :
- « Dans les villages, l'attribution, l'évaluation et le retrait des terres relèvent de la compétence des CVGT ;

- L'autorité administrative territoriale compétente nomme par arrêté les membres des CVGT élus et/ou désignés après réception du procès-verbal y afférent transmis par le préfet de la localité concernée »
- C'est l'arrêté conjoint n°0010/2000/AGRI/MEE/MEF/MATD/MRA du 3 février relatif à la constitution, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des CVGT qui vient éclaircir l'objet et le champ d'application ainsi que les attributions et la constitution des CVGT. Pour cet arrêté, les CVGT sont des organes locaux chargés d'assurer l'orientation et la coordination des actions de développement à l'échelle du terroir.
- Les CVGT ont donc animé le développement du village jusqu'à l'institution des CVD par décret en 2007. Date à laquelle a été décrétée la création des CVD pour les remplacer. A travers la mise en place des CVD, le législateur élargie les domaines d'intervention des CVD à tous les domaines contribuant au développement du village (éducation, santé, environnement, agriculture, élevage, économie ,planification) en plus de la maîtrise d'ouvrage.
- Les CVD sont en relation hiérarchique avec les conseils municipaux qui sont chargés de les mettre en place. Cette mise en place comporte plusieurs phases :
- La phase de préparation qui dure une semaine consiste à réunir toutes les conditions nécessaires au bon déroulement de la mise en place des organes du CVD. C'est pendant cette phase que se fait la formation des membres du CM ainsi que la constitution des équipes d'appui à la mise en place du CVD.
- La phase d'information : elle dure deux semaines et comporte la conduite de campagne de communication et d'information et l'élaboration d'un calendrier de passage dans les villages.
- La phase de mise en place des organes du CVD : elle dure trois semaines et comprend
 - La convocation de l'assemblée générale
 - La mise en place du bureau du CVD
 - L'élection des membres du bureau du CVD qui doit se faire suivant la désignation par consensus ou par élection

- La phase de validation du procès-verbal d'élection du bureau du CVD qui se fait en deux étapes. Une étape de délibération du CM et une autre pour la publication du bureau élu du CVD.

- Une dernière phase qui est celle de l'installation du bureau du CVD

Ce sont des structures qui regroupent l'ensemble des forces vives du village, elles sont chargées de l'animation et de la mise en œuvre du développement. Selon le guide et conformément aux dispositions du CGCT, les CVD sont chargés sous l'autorité du conseil municipal de :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement ;
- Contribuer à la promotion du développement local dans le village ;
- Participer aux activités des différentes commissions mises en place par le conseil municipal pour la gestion et la promotion du développement local.

- A travers ces attributions, le CVD se voit confié un certain nombre de responsabilités à savoir :

- La participation aux actions initiées par le conseil municipal
- L'organisation du développement et la gestion du village par des initiatives dans un certain nombre de domaines

- Ces responsabilités permettent de définir les domaines de compétences du CVD qui sont:

- La gestion quotidienne des activités du village
- L'environnement et la gestion des ressources naturelles à l'échelle villageoise
- Le développement économique et la planification
- La gestion et l'entretien des infrastructures socio-communautaires

- En plus de ces domaines de compétence, la maîtrise d'ouvrage villageoise offre au CVD la possibilité d'initier et de conduire à terme toute activité de développement pour le compte exclusif du village dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ainsi que dans le domaine du développement économique.

L'institution des CVD devrait permettre « de prendre en compte leurs réalités rurales dans la définition des politiques de développement communal. De plus cette option a été faite pour offrir à chaque citoyen l'opportunité de participer aux débats et actions de développement dans une entité proche de ses préoccupations »M Ouédraogo et ali 2009, p11

Rapport-Gratuit.com

CHAPITRE 3 : PERCEPTIONS DES CVD

3.1. Présentation des différents acteurs

Les CVD dans leur fonctionnement sont en constante relation avec un certain nombre d'acteurs dont les principaux sont :

3.1.1- Les mairies :

Les mairies représentent les collectivités territoriales (CT) les plus en relation avec les CVD. En effet ce sont les mairies qui à travers leur organe délibérant, le conseil municipal organisent les élections et la mise en place des CVD. Entre les deux structures il existe une relation hiérarchique directe. Les CVD sont sous la tutelle du conseil municipal (CM), c'est également sous l'autorité du CM qu'ils exercent leurs attributions et rendent compte de l'exécution physique et financière des projets et programmes de développement du village.

3.1.2- Les directions provinciales :

Elles représentent les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la province. Elles sont chargées de la mise en œuvre des politiques de l'Etat chacune dans son domaine d'activités. Elles viennent en appui aux CVD pendant le choix, la mise en œuvre des activités de développement grâce à l'appui-conseil des agents techniques. Celles rencontrées sont : la direction de l'agriculture, la direction de l'élevage, celle de l'environnement, celle de l'enseignement de base ainsi que la direction de la santé.

3.1.3- Les agents techniques départementaux des différents services :

Ils sont les plus au courant des problèmes que les villages rencontrent, ce sont les agents de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, de l'éducation et de l'élevage. Ils les appuient dans le choix et la mise en œuvre de leurs activités de développement à travers les activités de sensibilisation et ou d'appui-conseil. Ils les appuient aussi dans l'élaboration des projets et demande d'aide ainsi que dans la recherche de financement.

3.1.4- Les services techniques régionaux :

Ce sont des acteurs qui sont en relation de travail avec les CVD, ils interviennent indirectement à travers les services provinciaux et départementaux pour la mise en œuvre des politiques de développement de l'Etat. Les Directions rencontrées sont : DREBA : Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

DRS : Direction Régionale de la Santé

DRAHRH : Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

DREBA : Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

DRRA : Direction Régionale des Ressources Animales

3.1.4- Les Organisations de la Société Civile et les Organismes Non Gouvernementaux :

Ces acteurs appuient les CVD au niveau du développement du village à travers le financement de projets ou d'activités, ils interviennent au niveau de l'agriculture, de l'élevage, de l'hygiène et de la santé, de l'hydraulique, de l'éducation. Certains comme les ONG sont les répondants directs des bailleurs de fonds au niveau des communes. Ils sont en contact avec les populations et connaissent les réalités des villages.

3.1.5- Les membres du bureau CVD :

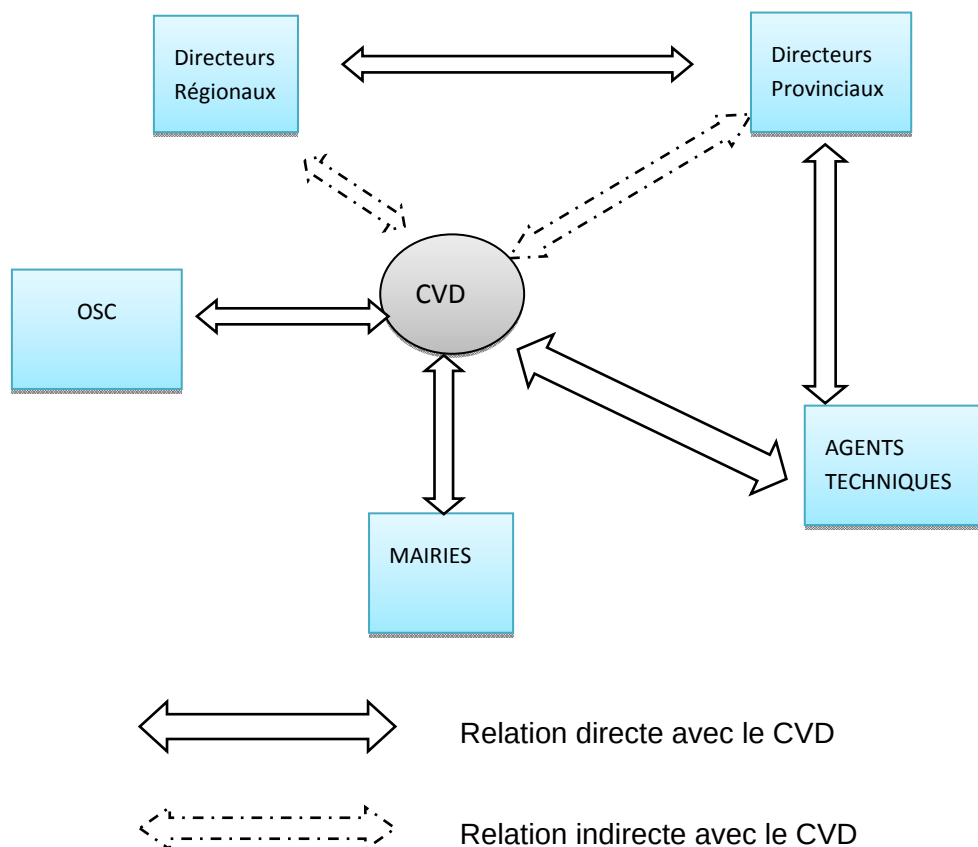
Ils sont les représentants des populations au niveau du village, ce sont les premiers acteurs concernés par le développement du village. Ils sont chargés de la mise en œuvre et du suivi des activités initiées par la mairie ou par les projets dans le cadre du développement du village. En outre ils ont la possibilité en tant que membres de la structure chargée de l'animation et du développement local au niveau du village d'initier et de conduire toute action de développement à l'échelle du village.

3.1.6- Les chefs coutumiers :

Ils sont les garants de la tradition au village, ils constituent des personnes ressources pour les CVD. Ils apportent conseil et contribuent au maintien de la paix et de la cohésion sociale au village.

Le schéma ci-dessous illustre les relations des différents acteurs avec les CVD. Il existe des acteurs directs comme les CM représenté ici par les maires, les agents techniques et les organismes de la société civile et les acteurs indirects que sont les directeurs provinciaux et régionaux qui sont en relation avec les CVD à travers les agents techniques.

Figure 2 : Relations des différents acteurs avec les CVD



3.2 Perceptions selon les différents acteurs

Le législateur, en optant pour la mise en place des CVD avait pour ambition d'associer toute les couches de la population au processus de développement. A cet effet, il lui a confié un certain nombre d'attributions à savoir l'élaboration et la mise en œuvre des PCD, la promotion du développement local dans le village et la participation aux activités des différentes commissions mises en place par le CM pour la gestion et la promotion du développement local mais comment les acteurs qui sont en interactions quotidienne avec les CVD perçoivent-ils leur fonctionnement.

Le tableau 4 ci-dessous illustre la pluralité et la diversité des perceptions que les acteurs dans leurs relations quotidiennes ont pu constater du fonctionnement des CVD. Il s'agit de leur connaissance des CVD et des fonctions qu'ils doivent remplir, de leur appréciation des activités et des attentes qu'ils avaient au moment de la mise en place des structures.

Tableau 5 : récapitulatif des entretiens

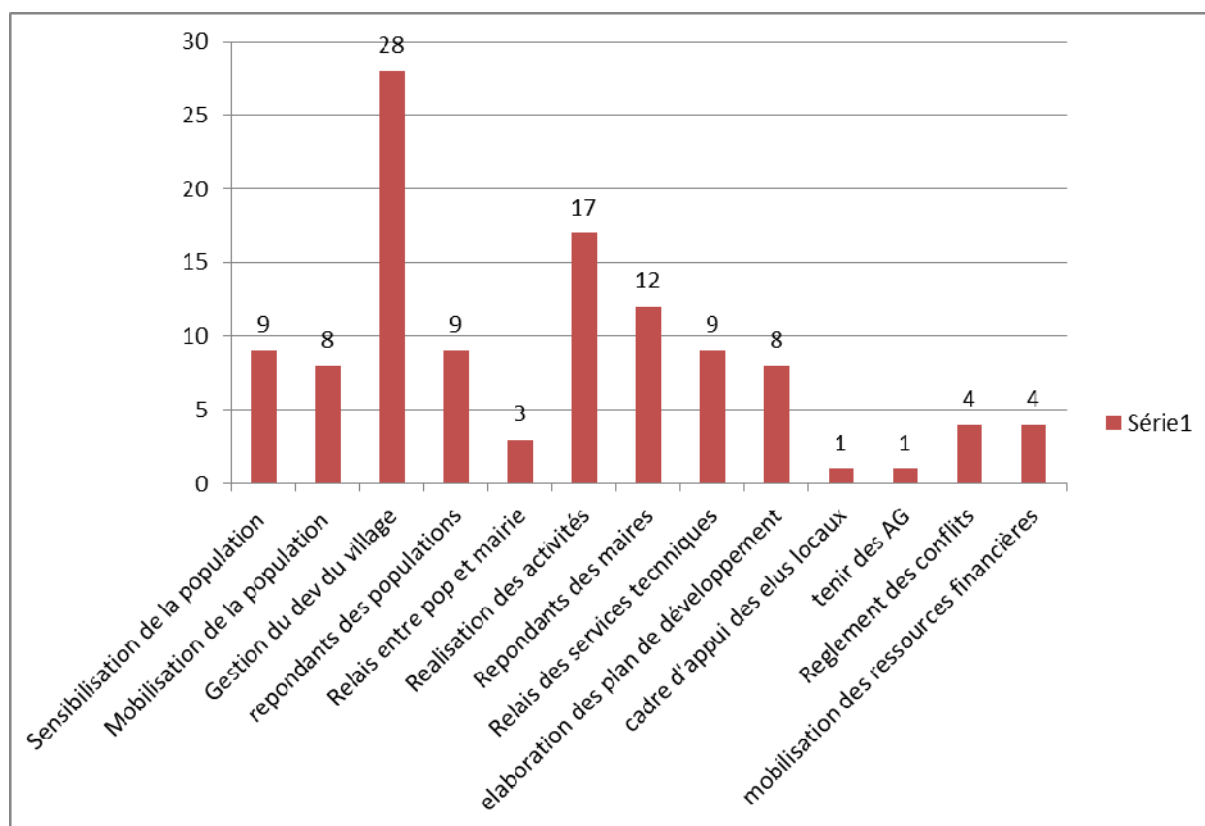
Acteurs variables	MAIRES	DIRECTIONS PROVINCIALES	ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE ET PROJETS	DIRECTIONS REGIONNALES	AGENTS TECHNIQUES DANS LES COMMUNES	ACTEURS DANS LES VILLAGES
CONNAISSANCES DES CVD	Les CVD sont les répondants directs du conseil municipal dans les villages. Le CVD est un cadre d'appui pour aider les élus locaux dans leurs activités. C'est un démembrement et un représentant du conseil municipal	Les CVD sont chargés de coordonner le développement dans le village en étant les répondants directs des populations auprès des partenaires qui y interviennent	Les CVD sont des cellules de promotion du développement à la base, et pour d'autres les CVD sont les interlocuteurs des villages pour toute question de développement,	Pour certains ce sont des structures politico-administratives pour servir de relais entre le village et les structures de développement pour diffuser les informations.	Les CVD sont des relais entre les services techniques et les villages, ce sont des organes de gestion du développement au niveau du village	Les CVD sont mis en place pour régler les conflits au village, mais pour d'autres en plus du règlement des conflits ils sont chargés de la gestion du développement du village
ATTENTES	Les attentes étaient entre autre que les CVD puissent remplir leurs missions (mobilisation et sensibilisation de la	La mission des CVD est de coordonner le développement dans le village en étant les répondants directs des	Etant donné le contexte dans lequel les CVD ont été mise en place, il y'avait plutôt des appréhensions (crainte	Les attentes étaient qu'ils soient des structures de relais pérennes pour passer l'information, permettre	Pour certains d'entre eux ils n'avaient pas d'attentes des CVD mais d'autres espéraient qu'ils soient des	N'ayant pas connaissance du rôle des CVD, la plupart de ces acteurs n'avaient pas

	population pour la réalisation des activités d'intérêt commun), aussi ils devaient être des appuis et des relais pour le conseil municipal dans l'exécution des plans de développement. Ces attentes ne connaissent pas une totale satisfaction dans la mesure où la population est analphabète et où les CVD ne sont pas outillés et manquent de formation et d'initiatives	populations auprès des partenaires qui y interviennent, les attentes étaient donc qu'ils intègrent les questions liées à chaque domaine d'activités et qu'ils aident les directions provinciales dans la mise en œuvre des politiques sectorielles. Ces attentes ne connaissent pas de changement étant donné leur insatisfaction	d'utilisation des CVD pour une main mise et une politisation du pouvoir dans les villages) pour les uns (OSC) et pour les autres les attentes étaient qu'ils soient des interlocuteurs crédibles au nom du village, (varena) malgré les appréhensions subsistait aussi l'espoir que les CVD soient des canaux de transmission des problèmes réels de la population.	l'échange, les conseils et les interventions et qu'ils jouent un rôle consultatif et de mobilisation de la population autour des activités	structures portent parole des services techniques et qu'ils identifient les besoins et élaborent des programmes d'activités annuels et qu'ils facilitent ainsi les interventions dans les villages.	d'attentes au moment de la mise en place mais certains attendaient qu'ils exécutent certaines activités comme les reboisements, les aménagements de bas-fonds, ...
FONCTIONS	Sur ce point l'avis des acteurs est partagé : pour certains les CVD n'ont pas de fonction à remplir mais plutôt un rôle à jouer alors que pour d'autres les CVD ont des fonctions qui sont : conseiller et de développer le village	Les CVD ont pour fonction de veiller au développement du village, à cela peut s'ajouter les fonctions politico- administratives liées à l'exécution de leur mission	Les CVD ont pour fonction de promouvoir le développement à la base. Ils doivent coordonner les interventions et suivre les activités dans le village.	Les CVD ont pour fonction de favoriser le développement du village, ils sont aussi chargés de la diffusion des informations et de la mobilisation de la population.	Certains acteurs n'ont pas connaissance des fonctions des CVD, par contre, pour d'autres les fonctions sont d'accomplir leurs missions	Ces acteurs n'ont pas connaissance des fonctions assignées aux CVD bien qu'ils en fassent partie

ACTIVITES	En eux même les CVD sont incapable de réaliser des activités, ils sont plutôt chargés du suivi de l'exécution des activités qui sont réalisées dans le village (construction d'écoles, de maternité, réalisation de forage, de pistes et de parcs de vaccination pour le bétail)	Les CVD ont pu réaliser des activités comme l'aménagement de bas fond, le montage de micro-projet la mobilisation des populations pour les séances de vaccination, la construction d'écoles sous paillote et de logement d'enseignants. Avec leur aide aussi des activités comme l'apurement des forêts ont pu être réalisées	Au nombre des activités réalisées l'on peut citer la construction de centre de santé, d'écoles, l'aménagement de pistes à bétail et de parc de vaccination, la mobilisation de la population	La plus part de ces acteurs n'ont pas les informations sur les activités réalisées par les CVD, n'étant pas en contact avec direct avec eux. Mais d'autres supposent que la mobilisation sociale et financière ainsi que la sensibilisation sont au compte des CVD	Pour ces acteurs, les CVD ont réalisé des forages, des latrines, des reboisements, la délimitation de certains domaines, des séances de sensibilisation, la résolution de certains conflits au village, des aménagements de fosses fumières. Ils ne sont pas unanimes car certains (agent de l'agriculture de Tiankoura) disent n'avoir pas connaissance d'activités réalisées par les CVD	Les reboisements, les réfections d'écoles, de forages, de puits, l'aménagement des bordures des voies et des marchés, le règlement des conflits, la mobilisation de la population et leur sensibilisation sont des activités que les CVD ont réalisées.
-----------	--	---	--	--	--	---

3.2.1 Connaissance des CVD :

Les différents acteurs n'ont pas la même définition des CVD :



L'histogramme ci-dessus illustre la diversité des missions que les acteurs assignent aux CVD lorsqu'ils les définissent. De ce qui ressort des entretiens, 28 des personnes interrogées, soit 82% considèrent que les CVD ont pour mission la gestion du développement du village tandis que 50% des acteurs pensent que les CVD sont chargés de la réalisation des activités dans les villages et 12 des personnes soutiennent que les CVD sont les répondants des maires.

De même lorsque l'on considère les acteurs par type, il ressort que la connaissance des CVD est fonction du domaine d'activité de la personne interrogée. Ainsi les maires les considèrent comme étant des démembrements du conseil municipal, et ont pour charge l'exécution des décisions du conseil au niveau du village. C'est dans cette logique qu'un des maires dira que : *Les CVD sont les représentants du conseil municipal au niveau du village, ils sont les collaborateurs de la mairie dans l'exécution du plan de développement et ont pour mission de coordonner les programmes de développement dans les villages, d'exécuter les tâches dans le cadre des travaux d'intérêts commun.*

De l'avis des agents techniques ce sont des structures mise en place pour être les répondants des différents services au niveau du village, ils sont chargés de la mise en œuvre des activités de développement dans le village et sont les répondants directs des CM.

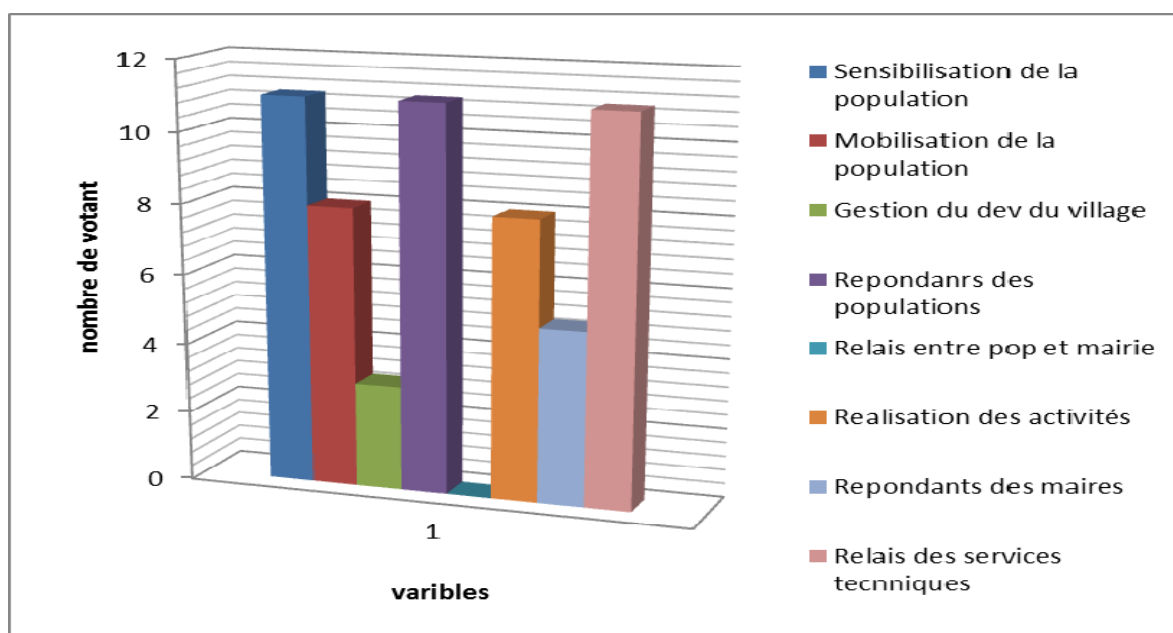
Ainsi on note d'une part que la connaissance des CVD dépend des acteurs interrogés et d'autre part que cette connaissance est fonction des rapports entretenus entre les CVD et les acteurs ci-dessus évoqués. Cette multitude de connaissances pourrait conduire à dire qu'il y'a une méconnaissance des CVD quand à leurs missions et leurs activités définies en référence au Guide du CVD.

La méconnaissance du CVD ne se limite pas aux acteurs cités plus haut, On se rend compte qu'elle est générale puisque tous les acteurs approchés sont incapables de dire ce qu'est exactement un CVD même les principaux animateurs des CVD ne le savent pas aussi. En effet, pour l'un des membres de CVD, leurs missions se résument à la gestion des conflits au sein du village et à la mobilisation de la population et des moyens financiers pour la réalisation de certaines activités.

La connaissance aux antipodes que les différents acteurs de la décentralisation ont des CVD présage que les attentes qu'ils auront seront bien différentes de ce qui devrait être attendus des CVD.

3.2.2. Attentes vis-à-vis des CVD :

Partant du point de vue des différents acteurs comme l'illustre le graphique ci-dessous.



On remarque que pour le plus grand nombre des acteurs, les attentes liées à la mise en place des CVD tournent autour:

- de la sensibilisation de la population pour qu'elle prenne conscience d'un certain nombre de faits ou de problèmes liés à la santé, à la bonne gestion des ressources naturelles, à la participation aux activités d'appui-conseil des services techniques;
- de la représentation de la population pour tous les intervenants dans les villages;
- du relais pour les services techniques dans les villages;
- de la mobilisation de la population autour des activités initiées dans le village que ce soit par le bureau lui-même ou par les différents services techniques;
- de la participation pour la réalisation des activités par les CVD.

Cet encadré issu des entretiens avec certains acteurs présente quelques avis d'acteurs sur les attentes qu'ils avaient.

Pour un directeur provincial de l'agriculture interrogé : Au moment de la mise en place nous attendions de l'aide (mobilisation et sensibilisation) pour la mise en œuvre de nos politiques en matière d'agriculture et d'hydraulique.

Pour le maire de Guéguéré : les attentes étaient : i) Une bonne collaboration avec les mairies, ii)-une mobilisation et la sensibilisation de la population pour les différentes rencontres ainsi que la réalisation des activités et ou l'identification d'activités entrant dans le cadre du développement du village.

Opinion du Directeur Régional de l'environnement : Les attentes étaient qu'ils soient des relais pour la direction de l'environnement pour faire passer l'information au niveau des villages, et qu'ils soient des structures pérennes pour permettre l'échange, le conseil et l'intervention

Source : entretien avec les acteurs

Comme au niveau de la connaissance des CVD, on note une multiplicité d'attentes au niveau des acteurs. Cette multiplicité des attentes est certes normale du fait que les attentes soient fonction de la connaissance que chaque acteur a des CVD.

Cependant, il importe de relever que ce ne sont pas tous les acteurs qui ont des attentes par rapport aux CVD. En effet, il est ressorti lors des différents entretiens que des acteurs déclarent n'avoir pas d'attentes par rapport aux CVD. L'absence d'attentes vis-à-vis des CVD trouve leur justification dans le fait qu'au moment de la mise en place des CVD, la méconnaissance aussi bien que l'ignorance des missions et des activités des CVD ne permettaient pas de pouvoir déterminer ce que les acteurs attendent des CVD.

C'est dans cette optique que se situent les déclarations suivantes : pour un des membres de CVD au moment de la mise en place, il ne savait pas en quoi consistait leur rôle en plus

l'alphabétisme des populations rend difficile l'accomplissement des missions des CVD par les différents membres.

Cette appréhension sera partagée par un membre des OSC : au moment de la mise en place des CVD il y avait plutôt des appréhensions plus que des attentes (crainte de main-mise sur le pouvoir).

Il faudrait souligner en plus que pour le même type d'acteurs, les attentes diffèrent d'un acteur à un autre. Ainsi au niveau des maires, pendant que certains déclarent ne pas avoir d'attentes des CVD, les autres, eux attendent des CVD qu'ils puissent reformuler les besoins de populations en termes de développement afin que la mairie puisse les intégrer dans le PCD mais aussi qu'ils réalisent des activités entrant dans le cadre du développement du village.

Au-delà des divergences constatées en ce qui concerne les points de vue des maires, les différentes directions provinciales attendent des CVD de l'aide dans leurs missions d'appui à la population. Cependant, à terme tous attendaient de l'aide des CVD pour leur accompagner dans l'exécution de leurs missions chacun dans son domaine

3.2.3 Fonctions des CVD :

Les avis des acteurs sont partagés quant à leur compréhension des fonctions des CVD ce qui est normal dans la mesure où ils n'ont pas les mêmes définitions des CVD. Ainsi, pour la plus grande partie des personnes interrogées, les CVD ont pour fonction la promotion du développement du village et ce à travers l'initiation de projets et ou d'activités, le suivi de l'exécution des activités comme la construction d'école, de forage, de dispensaire ou autres infrastructures sociales.

Cependant certains déclarent ne pas avoir connaissance des fonctions des CVD

Avis d'un agent technique : je n'ai pas connaissances de leurs fonctions

Président CVD de Kourguenon : Au moment de la mise en place, nous ne savions pas quel était notre rôle.

Le nombre important et la diversité des fonctions attribués aux CVD fait ressortir une méconnaissance des CVD aussi bien par les acteurs de la décentralisation que par les CVD eux-mêmes. Ainsi si l'on considère le même type d'acteurs, on remarque une divergence d'avis sur les fonctions des CVD. Le cas des maires en est une illustration : si pour les uns, les CVD ont une fonction de développement les autres trouvent que les CVD n'ont pas de fonctions à remplir mais un rôle à jouer car ils ne sont pas outillés et n'ont donc pas les

compétences nécessaires pour veiller au développement du village. Ils ont donc pour rôle de veiller à la bonne exécution des activités dans le village. L'encadré suivant illustre cette situation.

Avis du maire de Zambo : « Un CVD n'a pas de fonction mais un rôle à jouer, celui d'animateur de développement et de sensibilisation »
Avis d'un adjoint de maire : « Les CVD ont pour fonction de conseiller et développer le village ».

Cet état des faits peut trouver explication dans la genèse des CVD. En effet il résulte, que lors de la mise en place des CVD il n'y a pas eu de concertation entre les mairies et les différentes directions pour leur expliquer les rôles assignés aux structures, ni après. En sus il faut ajouter le fait que les principaux acteurs des CVD n'ont pas reçu de formation sur ce qui constitue leurs attributions et leur domaine d'action.

3.2.4. Activités des CVD :

Dans le cadre de l'exécution de leur mission, les CVD sont appelés à accomplir des activités dans le but de promouvoir le développement du village. Est considéré comme activité à l'actif des CVD, l'initiation d'activités, la réalisation d'activités ainsi que le suivi de l'exécution de toute activité réalisé au village par les différents acteurs.

Ces activités ne sont connues que des acteurs directement en contact avec eux comme les agents techniques et les maires OSC, il s'agit entre autre de la mobilisation des population ainsi que des séances de sensibilisation, de la réalisation de forages, de bas-fonds, d'infrastructures d'habitation pour enseignants et infirmier, de parcs de vaccination pour bétail, de la réfection de puits, de la réfection de pistes rurales d'écoles, de marché. Parmi ces acteurs tous ne sont pas unanimes sur les réalisations, en effet pour certains maires les CVD ne sont pas capables d'initier et de réaliser des activités, ils ne sont chargés que du suivi des activités initiées par la mairie ou des différents projets qui eux aussi interviennent.

Pour les autres acteurs les CVD sont chargés de la mobilisation et de la sensibilisation des populations.

Pour les acteurs qui ne sont pas en relation directe avec les CVD, ils n'ont pas fait de constat mais à travers les agents techniques ils supposent que les CVD ont des activités même si certains ne peuvent pas dire lesquelles. Cet état des faits est du soit au fait que les acteurs ne

sont pas directement en contact avec les CVD ou qu'ils n'ont pas connaissance du rôle des CVD.

En résumé on constate que les acteurs ont chacun un point de vue différent d'un autre du fonctionnement des CVD, cela peut s'expliquer par le fait que :

Les structures ne sont pas connues de tous les acteurs et quand bien même ils connaissent l'existence des structures, ils n'ont pas connaissance de leurs rôles

L'analphabétisme qui sévit en milieu rural est une entrave au bon fonctionnement des CVD.

La méconnaissance des membres des CVD de leurs rôles.

De l'analyse il ressort que sur la connaissance, le fonctionnement et les activités, les avis des acteurs sont diversifiés. En effet tous les acteurs interrogés n'ont pas connaissance de l'existence des CVD ceux qui ont connaissance ne savent pas quels sont leurs rôles au sein de la communauté et quelles sont les fonctions qu'ils doivent remplir et même les acteurs qui ont connaissance de ces rôles ne sont pas unanimes sur les tâches que les CVD doivent remplir.

CHAPITRE 4 : PERCEPTIONS DE LA FONCTIONNALITE DE CVD

Ce chapitre a pour principal objectif de présenter les perceptions de la fonctionnalité des CVD selon les différents acteurs. Dans cette partie l'on s'attachera à donner les avis des différents acteurs de ce qui constitue pour eux des succès engrangés ou des échecs constatés, des critères qu'ils utilisent pour mesurer ce succès ou cet échec et des insuffisances de fonctionnement qu'ils ont pu constater.

Tableau 5 : récapitulatif des différentes opinions des acteurs

Acteurs Variable	MAIRES	DIRECTEURS PROVINCIAUX	ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE ET PROJETS	DIRECTEURS REGIONNAUX	AGENTS TECHNIQUES DANS LES COMMUNES	ACTEURS DANS LES VILLAGES
CRITERES	Au nombre des critères de fonctionnement l'on peut citer l'exécution effective des taches, l'effectivité de la mobilisation de la population, un bon suivi des travaux dans les villages, le contenu de leur caisse et leur apport personnel dans les activités qu'ils sollicitent, la capacité d'avoir un budget, la capacité d'élaborer un plan d'activités.	La mise en œuvre des actions de développement prévues dans le PCD, le nombre d'activités de sensibilisation réalisé, l'effectivité des comptes rendus des rencontres, formations et des AG	Pour dire que les CVD remplissent leur rôle, il faut qu'ils soient connus de la population, qu'ils tiennent des AG, qu'il y est restitution des réunions et décisions du conseil municipal et que les espaces soient respectés par les villages. En plus l'existence d'un plan d'investissement, d'une vision de développement du village et leur pouvoir d'interpeller et de coordonner les interventions pour suivre le plan d'investissement du village sont aussi des	Les critères comme : - la capacité à chercher les financements, - la régularité des rapports de réunions, rencontres et concertations -la capacité de renseigner - la mise en place de fosses fumières - l'aménagement de bas-fonds -la gestion du village sur le plan social - la formulation de projets de	- la réalisation des activités programmées, -la régularité et la ponctualité dans les réunions -la concertation entre CVD et population -la mobilisation de la population -avoir un plan d'investissement annuel - avoir un programme d'activité annuel - participer à l'élaboration du PCD -promouvoir le développement du	Les critères que l'on peut utiliser sont : - le règlement des conflits, -l'effectivité des activités initiées par le CVD -la possession d'un compte en banque

			critères de bon fonctionnement	développement - la sensibilisation effective de la population - la mobilisation de la population - le niveau d'information de la population sur les activités en cours dans le village, peuvent être utilisé pour mesurer la fonctionnalité du CVD.	village -le suivi des activités de gestion des points d'eau - la connaissance de leurs taches Sont des critères que l'on peut utiliser pour dire que les CVD fonctionnent ou pas.	
PERCEPTIONS DE SUCCES OU D'ECHEC	Pour certains de ces acteurs, les CVD ont permis la mobilisation et la sensibilisation de la population pour les activités et les recouvrements des taxes tandis que pour d'autres les CVD sont source de conflit et de	Grace à leur aide les directions peuvent faire passer les informations au niveau des villages, les populations sont mobilisées pour les séances de sensibilisation	Les CVD ont facilité l'accès aux populations ainsi que leur mobilisation, ils ont aussi instauré l'habitude des réunions pour discuter des problèmes du village et ils sont des structures avec lesquelles on peut signer	Les CVD permettent d'avoir des interlocuteurs permanents au niveau du village, ils aident aussi à la mobilisation, la sensibilisation et la responsabilisation des populations	Les CVD aident à la sensibilisation, à la diffusion de l'information, à la surveillance des activités, la résolution des conflits. Ils facilitent aussi l'intervention dans le village	Grace aux CVD des activités ont pu être réalisées

	ralentissement de l'activité des mairies.		des contrats			
INSUFFISANCES	Le handicap majeur est l'analphabétisme qui constitue un véritable frein au bon fonctionnement des CVD, à cela l'on peut ajouter le manque d'engagement, le manque d'initiative, le choix non objectif des responsables	L'analphabétisme et le manque de moyens constituent les plus gros handicaps pour le bon fonctionnement des CVD	Au nombre des insuffisances se retrouvent la politisation de certains CVD, l'insuffisance des rencontres et des restitutions, des querelles de leadership	Les CVD rencontrent des insuffisances comme : - la méconnaissance des textes - l'analphabétisme - l'incapacité à mobiliser la population - le cumul de rôle des responsables - la méconnaissance de leur rôle - la rivalité entre conseillers et président - la léthargie - le manque d'initiative - les conflits	Les difficultés que les CVD rencontrent sont : - la méconnaissance de leur rôle - l'incapacité de mobilisation - l'analphabétisme - le manque de formation et de moyens - le manque d'organisation	- le manque de moyens - le refus de la population de cotiser pour les activités - l'incompréhension - le refus de mobilisation - les conflits sont des insuffisances que l'on constate dans les CVD

4.1. Les critères de réussites ou d'échec

4.1.1 Les critères de réussite

Les acteurs à chaque niveau ont défini des critères pour exprimer la fonctionnalité des CVD. Pour la plupart de ces derniers, l'existence d'activités telles que la réalisation ou la réfection de forages, d'écoles, des activités de reboisement, et la régularité des réunions, l'effectivité de la mobilisation et les séances de sensibilisation sont les plus importants.

En effet, pour eux, un CVD fonctionne si il a **des activités à réaliser ou si il a déjà réalisé des activités**, ce qui suppose que des rencontres de concertation aient eu lieu, que les besoins des populations aient pu être exposés, qu'ils ont été débattus et que des actions prioritaires et réalisables aient été trouvées.

La régularité des réunions implique que les informations sont transmises non seulement de la ai à la mairie et aux différents partenaires comme les services techniques, les associations, les ONG mais aussi qu'en retour le compte rendu des rencontres avec les partenaires sont faits à la population.

L'effectivité de la mobilisation : lorsqu'elle est convoquée, la population se mobilise massivement pour l'action communautaire

Les séances de sensibilisation : la population identifie les domaines dans lesquels elle a besoin de sensibilisation et lorsque les séances sont programmées elle participe activement

Le nombre et la qualité des participants aux réunions sont aussi des critères utilisés car ils supposent une participation active de la population aux différentes rencontres (lorsque l'on convoque une rencontre, la population se mobilise et elle participe au débat) Outre ces critères d'autres ont été définis à savoir la bonne circulation de l'information qui implique que tous les acteurs ont la bonne information lorsqu'ils en ont besoin.

La trésorerie est un critère que des acteurs comme les mairies et les CVD eux même privilégient, cela explique son importance car pour les mairies, les structures villageoises doivent mobiliser ou rechercher les fonds pour les activités qu'elles initient alors que les CVD eux pensent que c'est aux mairies de financer les activités qu'ils réalisent.

Aussi la majorité des maires sont d'accord pour dire que grâce à la contribution des CVD, le **payement des taxes** à la mairie s'effectue plus facilement

4.1.2. Les critères d'échec

Les CVD comme toute organisation a des failles dans son fonctionnement, ces disfonctionnement vus par les agents peuvent être constatées à partir d'un certain nombre de critères qui sont classés par importance

- **Le manque d'initiative et la léthargie des membres du CVD** qui implique la non initiation d'activité dans les villages. De l'avis du DP de la santé, ils attendent toujours que les services techniques viennent vers eux et ne font jamais l'effort d'exposer leurs problèmes pour qu'on leur trouve des solutions. C'est toujours aux agents techniques d'aller vers eux pour connaître les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Certains membres de CVD rencontrés ont avoué n'avoir fait aucune activité durant leur mandat, de leur avis ils ne savaient pas qu'initier des activités dans le village était de leur devoir, de même que des demandes pour le financement de certaines activités par les projets qui interviennent dans la région.
- **la rivalité entre conseillers et président CVD** qui empêche leur collaboration et leur complémentarité pour le développement : dans certains villages, il existe une forte rivalité entre le président CVD et le conseiller du village qui peut entraîner une division de la population en deux camps et le refus de participation aux activités initiées par l'une ou l'autre partie.
- l'incapacité à mobiliser la population : la non crédibilité des membres des CVD entraîne un **refus de mobilisation de la population pour les rencontres et pour la réalisation des activités** comme les reboisements, les différentes réfections, les séances de sensibilisation, ou toute autre activité nécessitant une mobilisation.
- **le cumul de rôle des responsables** : dans certains villages les responsables de CVD cumulent les responsabilités de sorte qu'ils ne font plus la différence entre leurs responsabilités du CVD et les autres responsabilités qu'ils assument.

4.2. La diversité des perceptions

Les CVD ont été mis en place pour être les répondants des populations auprès des différents partenaires, leur action peut avoir un impact positif ou négatif. Les acteurs ont donc confié leurs points de vue sur le fonctionnement des CVD.

4.2.1. Les points positifs quant à la fonctionnalité des CVD

Le village à travers le CVD est appelé à être le premier acteur de son propre développement, De ce fait un certain nombre d'actions sont à mettre à leur actifs selon les constats des

différents acteurs. Lorsque l'on considère tous les acteurs interrogés, ils s'accordent sur le fait que les CVD, grâce à leur fonctionnement permettent **la mobilisation** ainsi que **la sensibilisation** des populations pour les activités exécutées au niveau du village. En plus de la mobilisation et de la sensibilisation, chaque acteur a son niveau reconnaît que la mise en place des CVD a permis certaines avancées au nombre desquelles on peut avoir :

De l'avis de la majorité des maires, ils constituent le premier recours pour **le règlement des conflits** et ont aussi permis **les recouvrements des taxes** de la mairie. Cet encadré illustre l'avis d'un certain nombre de maire.

De l'avis du maire de Guéguéré : Les CVD ont permis le recouvrement des taxes pour le budget, la mobilisation de la population, la sensibilisation qui permet à chacun de donner son point de vue.
Avis du maire de Tiankoura : ils sont aussi acteurs du règlement des conflits au niveau du village

Pour les directions le fait d'avoir un **interlocuteur permanent** facilite les interventions au niveau du village, aussi la mise en place des CVD a permis **la responsabilisation des populations** : les populations se sentent plus responsables de leur développement, car c'est à elles d'identifier les problèmes, de discuter des solutions possibles et de proposer des actions susceptibles de résoudre le problème.

Le CVD constitue aussi pour les directions des structures relais pour faire passer l'information aux populations.

Quant aux OSC et ONG, avec la mise en place des CVD, les populations ont pris **l'habitude de se rencontrer et de débattre** des problèmes qui surviennent au village. Ce qui constitue un point positif dans la mesure où avant elles attendaient que l'Etat à travers l'administration règle les difficultés dans le village chaque service selon son domaine d'activité. Elles apprennent aussi à planifier car il y a une prise de conscience qu'il est impossible de régler tous les problèmes à la fois, il faut donc les prioriser selon leur importance et leur faisabilité. En plus les CVD ont facilité l'accès aux populations : en effet à travers les CVD, ils ont moins de difficultés pour informer les populations de leurs interventions ou de leurs domaines d'intervention. De plus, avec l'existence des CVD, il y a une **bonne gestion des infrastructures** dans les villages. En effet lorsque les besoins sont exprimés par les populations elles-mêmes, elles contrôlent mieux l'exécution et s'assure que l'infrastructure est de qualité,

En ce qui concerne les CVD eux même, leur mise en place a permis la **résolution des conflits et la réalisation d'activités dans les villages** : pour la résolution des conflits les populations n'ont plus besoin de se d'avoir recours à la préfecture. Une tentative de résolution à l'amiable a lieu au village. Les points de vue des services techniques diffèrent donc de celui des CVD et du rôle que leur confère le CGCT.

De l'avis des agents techniques, les CVD permettent la diffusion des informations, ils sont aussi chargés du suivi de toute activité dans le village en plus de servir d'instance de résolution de conflits. De leur avis, les interventions au village en sont facilitées.

4.1.3. Les points négatifs du point de vue de la fonctionnalité des CVD

Certains acteurs ont mentionné quelques points négatifs liés au fonctionnement des structures villageoises

- **la rivalité entre conseillers et président CVD** qui est source de conflit et empêche leur collaboration et leur complémentarité pour le développement : dans certains villages, il existe une forte rivalité entre le président CVD et le conseiller du village, ce qui peut entraîner une division de la population en deux camps et le refus de participation aux activités initiées par l'un ou l'autre partie.
- **le cumul de rôle des responsables** : dans certains villages les responsables de CVD cumulent les responsabilités de sorte qu'ils ne font plus la différence entre leurs responsabilités du CVD et les autres responsabilités qu'ils assument.

4.2. Les insuffisances constatées

Comme toute innovation organisationnelle à ses débuts, les CVD dans leur fonctionnement rencontrent des difficultés.

En effet tous les acteurs interrogés sont unanimes à reconnaître que tous les CVD rencontrent des problèmes de fonctionnement au nombre desquels on trouve l'**analphabétisme** qui constitue un véritable handicap pour les interactions entre les acteurs et les CVD. Pour la majorité des acteurs interrogés (maires, DP, DR, agents techniques) l'analphabétisme constitue le premier des handicaps au bon fonctionnement des CVD. En effet des études ont montré que 89.3% des ménages du SUD OUEST n'ont aucun niveau d'instruction (PRD du S.O p25), ce qui constitue un frein pour la bonne information car bien qu'il ait des traductions des différentes rencontres en langue, la plus part des participants ne peuvent pas prendre des notes pour le compte rendu à la population car ils ne savent pas lire et écrire. De ce fait

L'analphabétisme entraîne plusieurs conséquences à savoir la non restitution des rencontres assistées, la déformation des informations reçues, le manque d'initiative et les choix d'activités non objectif des responsables du à la méconnaissance des textes sur les rôles et responsabilités des CVD.

De plus les membres des CVD reconnaissent qu'ils sont analphabètes, cependant ils ne voient pas en cela un frein à l'exercice de leur mission. De leur avis, ce qui constituent des entraves au bon fonctionnement de la structure ce sont plutôt la méconnaissance de leur rôle, le manque d'engagement des populations et le refus de ces dernières de cotiser pour les activités avec par conséquence un manque de moyens du bureau.

Quant aux différentes directions ainsi que les OSC, en plus de l'analphabétisme ils pointent du doigt : le manque de moyen pour les directions provinciales, en effet les CVD manque de moyens surtout ceux matériels et humains pour la réalisation des activités;

Pour les responsables OSC et ONG aux nombres des insuffisances, l'on trouve

- l'insuffisance des rencontres et des restitutions;
- les querelles de leadership;
- le choix non objectif des responsables et la politisation de certains CVD;
- la méconnaissance des textes;

L'insuffisance des rencontres, la méconnaissance des textes, l'incapacité à mobiliser les populations, le cumul de fonction des responsables, la rivalité entre conseillers et président CVD, la léthargie et le manque d'initiative des membres du bureau sont les insuffisances des directions régionales;

Quant aux agents techniques, les insuffisances constatées sont : la méconnaissance de leur rôle, l'incapacité de mobilisation, le manque de formation, de moyens et d'organisation;

Il se dégage donc du tableau un certain nombre d'insuffisances constatées par la majorité des acteurs, ce sont l'analphabétisme, la méconnaissance du rôle, les conflits, la difficulté de mobilisation de la population, l'insuffisance des rencontres et le manque de compte rendu.

L'analyse a démontré que les acteurs même s'ils sont tous en relation avec les CVD ont des points de vue différents sur le fonctionnement et ils utilisent des critères différents et surtout liés à leur domaines d'activité. Cependant certains critères comme l'effectivité de la

mobilisation et de la réalisation des travaux, les comptes rendus des rencontres participées sont les plus importants.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de cette étude était d'analyser les opinions d'un certain nombre d'acteur sur le fonctionnement des CVD. En effet les CVD pour accomplir les missions qui leur sont confié à savoir la promotion du développement du village sont en relation avec un certain nombre d'acteurs et de structures. Cette étude est sous tendu par l'hypothèse selon laquelle les perceptions sur le fonctionnement des CVD diffèrent d'un acteur à un autre.

Les principaux résultats issus de l'analyse montrent que les avis sont partagés lorsque l'on considère la fonctionnalité des CVD. Les différents acteurs n'ont pas la même connaissance des structures villageoises, en effet les CVD ne sont pas connus de tous et les acteurs qui en ont connaissance les considère chacun selon son domaine d'activité, c'est à dire des structures devant faciliter leur interventions dans les villages. Des entretiens, il ressort que les CVD n'ont pas connaissance du rôle et des fonctions qui leur sont assignés. Cela est dû à un manque de formation des membres des CVD et d'information des autres acteurs sur la place et le rôle des CVD dans les villages.

Au niveau des attentes, l'analyse a révélé que les acteurs attendent des CVD la mobilisation et la sensibilisation de la population pour la participation aux différentes activités ainsi que la représentation des populations pour les différents partenaires. A ce niveau aussi l'on constate que certains acteurs avaient des craintes au moment de la mise en place des CVD.

Les fonctions et activités des CVD ne sont pas connues de tous, en effet même si tous sont d'avis que les CVD ont pour fonction de promouvoir le développement du village, les activités à exécuter pour cette promotion ne pas font l'unanimité des acteurs. Pour les acteurs qui ne sont pas en relation direct avec les CVD, les activités sont constatées à travers les rapports des agents techniques et encore ceux-ci ne font les constats que dans leurs domaines d'activité.

Les acteurs peuvent ne pas avoir les mêmes attentes des CVD, étant donné que les tâches à accomplir diffèrent d'un acteur à un autre. Mais les avis sur les fonctions et rôles ainsi que la connaissance ne devaient pas diverger. Cela traduit la méconnaissance des structures villageoises par les différents acteurs.

Les CVD, de par leur fonctionnement ont contribué à la mobilisation et la sensibilisation des populations de l'avis de bon nombre d'acteurs. Aussi par leur fonctionnement, les services techniques ont des structures de relais et des structures portes paroles dans les villages. Mais

tous les acteurs ne sont pas satisfaits du fonctionnement des CVD dans la mesure où des plaintes sont formulées envers eux. Cela dénote de la diversité des perceptions du fonctionnement des CVD.

Même si la plupart des acteurs reconnaissent les acquis des CVD, ils sont unanimes à reconnaître qu'il existe des failles dans le fonctionnement de ceux-ci qui, si elles sont corrigées amélioreront le dispositif. Au nombre de ces insuffisances on peut citer l'analphabétisme, les conflits, le manque d'initiative et la méconnaissance des textes.

Les acteurs, pour qualifier le fonctionnement des structures villageoises utilisent des critères mais l'étude a révélé que chaque acteur à son niveau a ses propres critères de fonctionnalité. Les acteurs ont chacun sa propre lecture qui même s'il y a des convergences pour certains points, il n'en reste pas moins qu'ils ont des points de vue différents dans l'ensemble.

Les CVD même s'ils sont une aubaine pour le développement, il reste un long chemin à parcourir pour y arriver car alors que les différents acteurs devaient avoir une même connaissance des CVD, il s'avère que chacun le considère selon son domaine d'activité.

Recommandations

Dans le but d'améliorer la connaissance des membres des CVD de leurs missions et de les faire connaître des autres acteurs, certaines recommandations sont formulées :

- **La formation des différents agents techniques** sur les rôles, les fonctions et la place des CVD dans la décentralisation et le développement du village : pour améliorer leur interventions dans les villages et leur permettre d'apporter un plus grand soutien au bureau pour la réalisation des objectifs de développement.
- **Formations sur le rôle des CVD** : cette formation permettra aux membres du bureau de connaître les missions des CVD et leur rôle dans les villages de sorte à éviter les conflits dans les villages.
- **Le renforcement des capacités des membres des CVD** pour les doter de plus de capacité et permettre une meilleure intervention.
- **L'alphabétisation** : augmente la capacité des centres d'alphabétisations pour permettre l'accueil et l'accès au plus grand nombre. Cela augmentera la participation des membres des CVD aux discussions lors de l'élaboration des PCD et des séances de travaux avec les mairies, les OSC et les directions techniques. De même cela permettra à un plus

grand nombre de personnes de participer aux discussions lors des rencontres afin d'apporter leur contribution.

- **La traduction du guide en langues nationales et les mettre à la disposition de tous les acteurs :** pour permettre son acquisition et son appropriation par non seulement les membres des CVD mais aussi les agents techniques et les mairies.
- **Permettre une auto évaluation des membres des CVD de leurs mission pendant à la fin de leur mandat :** pour un constat des lacunes et une prise de conscience des efforts à fournir.

La mise en place des CVD dont l'objectif de permettre une plus grande participation des populations à leur propre développement pourrait être une opportunité mais beaucoup d'efforts restent à fournir pour permettre leur pleine participation et leur connaissance des autres acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Alain PIVETEAU Décentralisation et développement local au Sénégal : chronique d'un couple hypothétique, monde en développement 2003

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), 2008 : Recensement général de la population et de l'habitation de 2006, Burkina Faso, 55 pages.

- Ministère de l'Economie et des Finances, « Guide méthodologique de planification locale : comment élaborer et mettre en œuvre un plan régional de développement (PRD) », Burkina Faso, Juillet 2007.

- Ministère de l'Economie et des Finances, « Guide méthodologique de planification locale : comment élaborer et mettre en œuvre un plan communal de développement (PCD) », Burkina Faso, Juillet 2007.

- Ministère de l'administration territoriale et de la Décentralisation, « Communalisation intégrale au Burkina Faso : situation des collectivités territoriales en 2009 », Burkina Faso, octobre 2010.

- M. Ouédraogo, E. Millogo, M. Guiré, M. Kaboré, « Les capacités des communes rurales au Burkina Faso, Naviguer entre l'apprentissage et le pré-requis », Burkina Faso. 2009

- M. Ouédraogo, « la communalisation en milieu rural » Burkina Faso 2000.

- Marc TOTTE, Tarick DAHOU et René BILLAZ « Décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement » Karthala 2003

- Le Loup F, Moyart L, et Pecqueur B « Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) » mondes en développement 2003.

Textes de référence

- - Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- - Loi n° 014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso;

- - Décret n°2008-106/PRES/PM/MATD/MEF/MEBA/MASSN du 3 mars 2009 portant transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation ;
- - Décret n°2008-108/PRES/PM/MATD/MEF/MFPRE/MS du 3 mars 2009 portant transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de la Santé ;
- - Décret n°2009-107/PRES/PM/MATD/MEF/MFPRE/MAHRH du 3 mars 2009 portant transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux communes, dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement ;
- - Décret n°2009-109/PRES/PM/MATD/MEF/MFPRE/MJE/MCTC/MSL du 3 mars 2009 portant transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs ;
- - Loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009 portant modification de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire adressé aux acteurs en relation avec les CVD

Questionnaire n° : Date de l'enquête :

Province : commune :
village :

Identification de l'enquêté

1. Nom et Prénom (s) :
.....
.....
2. Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐ Age ☐
3. Fonction de la personne

Attentes vis à vis CVD

4. Pour vous qu'est-ce qu'un CVD ?
.....
.....
5. Quelles sont les relations que vous entretenez avec les CVD ?
.....
.....
6. Quelles sont selon vous les missions des CVD ? :
.....
.....
.....
7. En quoi diffèrent-elles des missions des CVGT qui existaient préalablement ? :
.....
.....
8. Quelles étaient vos attentes au moment de la mise en place des CVD ? :
.....
.....
9. Ont-elles été satisfaites ou connaissent-elles un début de satisfaction ? :
.....
.....
10. Quelles sont vos attentes maintenant ? :
.....
.....

Connaissance de la structure CVD

11. Etes-vous membre du CVD de votre village ? Oui ☐ Non ☐

12. Qu'est-ce qui vous a motivé à être membre du CVD :

.....
.....

13. A quel titre êtes-vous membre du CVD ?

14. Quand le CVD a-t-il été mis en place ?

15. Pourquoi ?

.....

16. Qui a participé à sa mise en place ?

.....
.....

17. Connaissez-vous les autres membres du CVD ?

.....
.....

18. Quelles sont les relations que vous entretenez avec eux ?

.....
.....

Fonctions

19. Quelles sont selon vous les fonctions d'un CVD ? :

.....

20. Quelles sont les personnes qui selon vous, sont importantes pour permettre le bon fonctionnement d'un CVD ?

.....

21. Avez-vous connaissance de projets qui appuient les CVD (de la zone d'étude)? :

Si oui, lesquels ? :

Quelles sont les activités de ces projets?

22. Selon vous les CVD remplissent-ils leur rôle au sein de la communauté ? Oui ☐ Non ☐

Si oui pourquoi :

Si non pourquoi :

23. Quels critères sont, pour vous, important pour dire que les CVD remplissent leurs rôles ? :

.....
.....

Activités

24. Quelles sont les activités que les CVD ont réalisées ?

.....
.....

25. A quelles fonctions mentionnées précédemment, rattachez-vous ces activités ?

26. Avez-vous participé au choix de ces activités ? :

De quelle façon exactement ?

.....
.....

27. Les activités réalisées correspondent-elles à vos attentes vis-à-vis des CVD ?

.....
.....

28. Avez-vous participé à la réalisation de ces activités ?

.....
.....

De quelle façon exactement ?.....

Perceptions de succès ou d'échec

29. Qu'est-ce que les CVD vous ont apporté en plus ?

.....
.....

30. Qu'est-ce que les CVD ont apporté aux populations ?

.....
.....

31. Quelles sont les insuffisances des CVD que vous constatez ?

.....
.....

32. Selon vous ces insuffisances peuvent-elles être corrigées ? Oui ☐ Non ☐

Si oui comment.....

.....

Si non pourquoi.....

.....

33. Selon vous les CVD fonctionnent-ils ? Bien ☐ moyennement bien ☐ mal ☐

Pourquoi ? :.....

.....
.....

34. Sur quels critères vous baseriez-vous pour dire si un CVD fonctionne ou pas ?

.....
.....
.....

35. Selon vous les CVD arrivent-ils à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de leurs activités ?

.....

36. Les CVD répondent-ils aux attentes des populations selon vous ? :

.....
.....

37. Les membres des CVD vous semblent-ils représentatif de la population ? :

.....
.....

Annexe2 : Questionnaire adressé aux membres des CVD

Questionnaire n° : Date de l'enquête :

Province : commune : village :

Identification de l'enquêté

1. Nom et Prénom (s) :
2. Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐ Age
3. Fonction de la personne

Attentes vis à vis CVD

4. Pour vous qu'est-ce qu'un CVD ?
.....
.....
5. Quelles sont les relations que vous entretenez avec les CVD ?
.....
.....
6. Quelles sont selon vous les missions des CVD ? :
.....
.....
.....
7. En quoi diffèrent-elles des missions des CVGT qui existaient préalablement ? :
.....
.....
8. Quelles étaient vos attentes au moment de la mise en place des CVD ? :
.....
.....
9. Ont-elles été satisfaites ou connaissent-elles un début de satisfaction ? :
.....
.....
10. Quelles sont vos attentes maintenant ? :
.....
.....

Connaissance de la structure CVD

11. Etes-vous membre du CVD de votre village ? Oui ☐ Non ☐

12. Qu'est-ce qui vous a motivé à être membre du CVD :

.....
.....

13. A quel titre êtes-vous membre du CVD ?

14. Quand le CVD a-t-il été mis en place ?

15. Pourquoi ?

.....

16. Qui a participé à sa mise en place ?

.....
.....

17. Connaissez-vous les autres membres du CVD ?

.....
.....

18. Quelles sont les relations que vous entretenez avec eux ?

.....
.....

Fonctions

19. Quelles sont selon vous les fonctions d'un CVD ? :

.....

20. Quelles sont les personnes qui selon vous, sont importantes pour permettre le bon fonctionnement d'un CVD ?

.....

21. Avez-vous connaissance de projets qui appuient les CVD (de la zone d'étude)? :

Si oui, lesquels ? :

Quelles sont les activités de ces projets?

22. Selon vous les CVD remplissent-ils leur rôle au sein de la communauté ? Oui ☐ Non ☐

Si oui pourquoi :

Si non pourquoi :

23. Quels critères sont, pour vous, important pour dire que les CVD remplissent leurs rôles ? :

.....
.....

Activités

24. Quelles sont les activités que les CVD ont réalisées ?

.....
.....

25. A quelles fonctions mentionnées précédemment, rattachez-vous ces activités ?

26. Avez-vous participé au choix de ces activités ? :

De quelle façon exactement ?

.....
.....

27. Les activités réalisées correspondent-elles à vos attentes vis-à-vis des CVD ?

.....
.....

28. Avez-vous participé à la réalisation de ces activités ?

.....
.....

De quelle façon exactement ?.....

Perceptions de succès ou d'échec

29. Qu'est-ce que les CVD vous ont apporté en plus ?

.....
.....

30. Qu'est-ce que les CVD ont apporté aux populations ?

.....
.....

31. Quelles sont les insuffisances des CVD que vous constatez ?

.....
.....

32. Selon vous ces insuffisances peuvent-elles être corrigées ? Oui ☐ Non ☐

Si oui comment.....

.....

Si non pourquoi.....

.....

33. Selon vous les CVD fonctionnent-ils ? Bien ☐ moyennement bien ☐ mal ☐

Pourquoi ? :.....

.....
.....

34. Sur quels critères vous baseriez-vous pour dire si un CVD fonctionne ou pas ?

.....
.....
.....

35. Selon vous les CVD arrivent-ils à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de leurs activités ?

.....

36. Les CVD répondent-ils aux attentes des populations selon vous ? :

.....

.....

37. Les membres des CVD vous semblent-ils représentatif de la population ? :

.....

.....

Annexe 3 : Listes des personnes rencontrées pour les entretiens

	Nom et Prénoms	Fonction de la personne	téléphone
Maire	KansiéSiéHovice	Maire de Tienkoura	70 01 22 16
	Somé G. Valentin	Maire de Guéguéré	70 33 65 42
	Kambou T. Marcel	Maire de Iolonioro	70 24 38 64
	Palé Blaise	Maire de Nako	70 23 19 20
	Ouédraogo Abdou	2ième Adjoint du Maire de Diébougou	70 72 44 48
	Méda S. Michel	Maire de Zambo	70 26 18 32
Directeurs 1	BélemAmadé	DPEDD BGB	70 36 69 96
	Dabiré Bienvenu	DPAH BGB	70 63 58 20
	SawadogoMankido	DPRA BGB	70 52 42 25
	DabonéAlidou	Agent technique de l'élevage de diébougou	78 16 45 78
	Ouédraogo Issa	DPS BGB	70 22 67 87
	Sankara Ahmed	Inspecteur (intérimaire du DPEBA)	
	Kaboré Ibrahim	DREDD	70 36 90 47/ 74 90 27 89
	Touré Ousmane	DRRA	70 26 80 07
	SouabouHamidou	Intérimaire du DREBA	70 71 32 10
	Somé Justin	Intérimaire du DRAHRH	70 63 33 62
Agent technique	Zida Lazare	Agent commis par le DRS (il recevait le ministre) occupé pour l'entretien	70 72 43 48/ 76 85 19 31
	Pamtaaba Charles	Agent technique de l'environnement de tiankoura	71 60 66 31/ 76 62 21 97
	SoméOrphine Raïssa	Agent technique de l'élevage de tiankoura	70 02 14 19/ 78 98 20 99
	SG du maire de Nako	70 56 91 10	Yaméogo Parfait
	BationoNébila	Agent technique de l'environnement de iolonioro	71 58 73 83/76 10 89 62

	Bourgou Philippe	Agent technique de l'agriculture de Iolonioro	70 68 64 44
	Somda D. Simon-Pierre	Agent technique de l'élevage de Iolonioro	70 64 02 94/ 76 13 02 87
	Zio K. Urbain	Agent technique de l'environnement de diébougou	70 77 93 37/ 78 25 26 31
	Somda Urbain	Agent technique de l'agriculture de diébougou	78 88 95 62
OSC	Somé Désiré	Coordonnateur du réseau de la société civile de la Bougouriba	70 28 46 92
	SanonYacouba	Coordonnateur de Varena-Asso	76 01 08 00

Sensibilisation de la population	9	0,26470588
Mobilisation de la population	8	0,23529412
Gestion du développement du village	28	0,82352941
répondants des populations	9	0,26470588
Relais entre pop et mairie	3	0,08823529
Réalisation des activités	17	0,5
Répondants des maires	12	0,35294118

variables	Nombre de personnes ayant mentionné la variable	Pourcentage de personnes
Relais des services techniques	9	0,26470588
élaboration de plan de développement	8	0,23529412
cadre d'appui des élus locaux	1	0,02941176
tenir des AG	1	0,02941176
Règlement des conflits	4	0,11764706
mobilisation des ressources financières	4	0,11764706

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	IV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	4
1.1 PROBLEMATIQUE :	4
1.2 REVUE DE LITTERATURE:	4
1.3 OBJECTIFS ET INTERETS DE LA RECHERCHE:.....	6
1.4 HYPOTHESES :	7
1.5 VARIABLES:	7
1.6 DEFINITION DE CONCEPTS :	7
1.7 METHODOLOGIE :	8
1.8 CADRE DE L'ETUDE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE :	10
1.9 POPULATION CIBLE :	10
1.10 ECHANTILLONNAGE ET ECHANTILLON :	11
CHOIX DES COMMUNES.....	11
CHOIX DES PERSONNES A ENQUETER :	11
1.11 OUTILS ET TECHNIQUES DE COLLECTES DE DONNEES	13
1.12 DEROULEMENT DU TERRAIN :	13
1.13 ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNEES	13
1.14 LIMITES ET DIFFICULTES.....	13
2.1. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	15
2.1.1 PRESENTATION DE LA REGION	15
2.1.2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE :	18
2.2. LA PLACE DES CVD DANS LE CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION AU BURKINA FASO.....	19
2.2.1 LA DECENTRALISATION AU BURKINA (ABRAHAM KY 2000 40P)	19
2.2.2 PLACE ET ROLE DES CVD DANS LA DECENTRALISATION	21
CHAPITRE 3 : PERCEPTIONS DES CVD	26
3.1. PRESENTATION DES DIFFERENTS ACTEURS	26
3.1.1- LES MAIRIES :	26
3.1.2- LES DIRECTIONS PROVINCIALES :	26
3.1.3- LES AGENTS TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX DES DIFFERENTS SERVICES :	26
3.1.4- LES SERVICES TECHNIQUES REGIONAUX :	26

3.1.4- LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET LES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX :	27
3.1.5- LES MEMBRES DU BUREAU CVD :	27
3.1.6- LES CHEFS COUTUMIERS :	27
3.2 PERCEPTIONS SELON LES DIFFERENTS ACTEURS	28
3.2.1 CONNAISSANCE DES CVD :	32
3.2.2. ATTENTES VIS-A-VIS DES CVD :	33
3.2.3 FONCTIONS DES CVD :	35
3.2.4. ACTIVITES DES CVD :	36
CHAPITRE 4 : PERCEPTIONS DE LA FONCTIONNALITE DE CVD.....	38
4.1. LES CRITERES DE REUSSITES OU D'ECHEC.....	42
4.1.1 LES CRITERES DE REUSSITE	42
4.1.2. LES CRITERES D'ECHEC.....	42
4.2. LA DIVERSITE DES PERCEPTIONS.....	43
4.2.1. LES POINTS POSITIFS QUANT A LA FONCTIONNALITE DES CVD	43
4.1.3. LES POINTS NEGATIFS DU POINT DE VUE DE LA FONCTIONNALITE DES CVD	45
4.2. LES INSUFFISANCES CONSTATEES	45
CONCLUSION GENERALE.....	48
RECOMMANDATIONS.....	49
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXES.....	53